

Annexe 1: Réseaux de communication disponibles dans les localités visitées

N°	Localité visitée	Moyens de communication disponibles	Noms et contacts des responsables
1	Abéché	<ul style="list-style-type: none">- Réseau téléphonique : Moov Africa et Airtel ;- Les radios : la radio ONAMA (Office Nationale des Médias Audio visuels) Abéché et Adré ; la voix du Ouaddaï ; la voie du développement ;-	
2	Bol	<ul style="list-style-type: none">- Réseau téléphonique : Tigo, Airtel,- la radio communautaire KADAYE	
3	Pala	<ul style="list-style-type: none">- Réseau téléphonique : Tigo, Airtel,- la radio Soleil et la radio du développement global	
4	Doba	<ul style="list-style-type: none">- Les réseaux téléphoniques : Airtel et Tigo- Les radios locales : La voix du paysan, la voix du sahel et la radio nationale	

Source : Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuelle (HAMA) du Tchad

Annexe 2 : Liste des Médias de la presse écrite

Non du Journal	Type	Périodicité	Nom du directeur de la publication	Contact	Date d'autorisation	Siège/Adresse
ATPE l'INFO	Media de service public	Bihebdomadaire	Secka Nartamadji Assingar Isabelle	66 29 53 51	7 octobre 2019	N'Djaména/Quartier Bololo
LE VISIONNAIRE	Journal privé	Hebdomadaire	Djasrabé Ndingamdoh	65.48.50.52 66.34.01.70	10 mars 2016	N'Djaména/Quartier Atrone-Av. Jacques Nadingar
L'OPINION	Journal privé	Hebdomadaire	Mounyangue Morbaye A.	66.35.98.19 / 99.64.12.79	5 avril 2009	N'Djaména (Quartier Paris-Congo)
LE PROGRÈS	Journal privé	Quotidien	Abderaman Barka	66 23 00 94/99 98 32 98/ 77 23 00 94	31 août 1993	N'Djaména (Rue de 40 mètres)
ÉCLAIRAGES	Journal privé	Trimensuel	Deli Sainzoumi N.	62.05.37.43/ 63.63.73.17	13 février 2015	N'Djaména/Quartier Moursal, en face du CECOQDA
LE SAHEL	Journal privé	Hebdomadaire	Mahamat Youssouf Isamïl	---	2 août 2016	N'Djaména/Quartier Bololo/ Av. Joseph Brahim Seid
TCHAD & CULTURE	Journal privé	Mensuel	Ludovic Lado	66258633/94 10905	1961	N'Djaména (Rue de 40 mètres) B.P. 907
N'DJAMENA HEBDO	Journal privé	Hebdomadaire	Gata Nder	62 13 76 33	1991	N'Djaména/Moursal B.P.4498 N'Djamena
SALAM INFO	Journal privé	Tri mensuel	Martin Inoua Doulguet	63 90 63 03	2018	N'Djaména/BP/4498 N'Djamena
LE PHARE INFO	Journal privé	Hebdomadaire	Bengar Madjadoum K.	66.44.74.13/ 95.78.96.36	12 septembre 2016	N'Djaména/Avenue Mathias Ngarteri
ESPACE CULTURE	Journal privé	Hebdomadaire	Allafi Amadou N.	63.19.47.02/ 93.89.00.40	9 août 2014	N'Djaména/Centre Al - Mouna
MUTATIONS	Journal privé	Trimensuel	Malachie Dionbé M	62 09 88 73 – 91 00 28 29	13 décembre 2016	N'Djaména (Avenue Taïwan)
LE CITOYEN	Journal privé	Hebdomadaire	Goual Nanassoum	66.28.70.62/ 95.06.77.77	2008	N'Djaména
LE PAYS	Journal privé	Hebdomadaire	Madjiasra Nako	66.29.79.54/ 66.28.25.19	2016	N'Djaména/Av. Mathias Ngarteri
ABBA GARDE	Journal privé	Trimensuel	Moussaye Avenir De La Tchiré	63.85.30.68	Octobre 2011	N'Djaména
LA VOIX	Journal privé	Hebdomadaire	Djimasra Parfait	66.48.47.99/ 93.47.81.61	1er mai 2009	N'Djaména/ Rue Gaourang

L'OBSERVATEUR	Journal privé	Hebdomadaire	Bemadjita Ngaradoubé Samory	66.76.77.78/ 92.53.45.52	1997	N'Djaména/Av. Imam Hassan Tom Damane (chagoua)
LE PERROQUET	Journal privé	Trimensuel	Madjitouloum Ngaratan Israel	(66.11.45.65)	10 janvier 2019	N'Djaména
SARH ACTU'	Journal privé	Bimensuel	Edouard Takadji	66.40.02.01	19 Septembre 2014	Sarh (Province du Moyen-chari)
SUD ÉCHOS	Journal privé	Bimensuel	Beinde Bessande	66.23.85.47/ 99.42.35.95	06 avril 2020	Moundou (Province du Logone Occidental)
LE POTENTIEL	Journal privé	Tri mensuel	Bruce Djim-Adjim O.	60 16 17 16 /68 83 30 76	03 mars 2003	N'Djaména B.P. 789
LE HAUT-PARLEUR	Journal privé	Trimensuel	Mbairabe Ouaye	66 39 88 39/90 28 68 39	09 septembre 2014	N'Djaména
LE MIRADOR	Journal privé	Trimestriel	Leubnoudji Tah Nathan	65 16 65 21 / 95 53 11 58	27 décembre 2018	N'Djaména
ELLES	Journal thématique	Mensuel	Fathia Ngarbaroum Mireille	66.60.01.36/ 68.95.56.00	2015	Siège : N'Djaména
LALEKOUM	Journal privé	Hebdomadaire	Adoum Ousman Hassan	62.46.05.75/ 99.40.99.76	Août 2002	Siège : N'Djaména
AL ANBA	Journal privé	Bihebdomadaire	Tahir Ahmat Djoda	66.37.57.37/ 92.91.98.50	15 mai 2016	Siège : N'Djaména
N'DJAMENA AL DJADIDA	Journal privé	Hebdomadaire	Adam Ali Adam	99.21.03.05	07 juin 2020	N'Djaména
AL-KHABAR	Journal privé	Bimensuel	Abakar Mahamad	66.85.00.95	2007	N'Djaména
ASSALAM	Journal privé	Hebdomadaire	Abouzar Issak	66.32.12.03/ 99.37.77.28	2015	N'Djaména
ALWIHDAINFOS	Journal privé	En ligne	Djimet Wiche Wahili	62.88.32.77/ 95.41.55.19	2009	N'Djaména
TCHADINFOS.COM	Journal privé	En ligne	Moussa Guedmbaye	62.14.12.12	05 février 2019	N'Djaména Avenue Gaourang)
TCHADMEDIA	Journal privé	En ligne	Moustapha Abakar	62.93.35.30	17 septembre 2019	N'Djaména/BP 4675 N'Djaména
TACHAD.COM	Journal privé	En ligne	Kita Ezéchiel	63.03.88.65/ 92.66.84.63	13 juillet 2018	N'Djaména
TOUMAI WEB MEDIAS	Journal privé	En ligne	Ahmat Ali Adj.	60.36.54.04	03 juillet 2019	N'Djaména

Source : Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuelle (HAMA) du Tchad

Annexe 3 : Listes et données relatives aux différents Médias audiovisuels au Tchad

LES RADIOS PRIVEES DU TCHAD

N'DJAMENA RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
N°	Région	Site	Nom de la station Adresses et contacts des responsables	Fréquence Assignée
01	Région de N'DJAMENA 015°03'00"E 12°08'00"N	N'Djaména (Chagoua)	FM Liberté Chagoua, Avenu Pascal YOADEMNAJJI Date de mise en service : 05 Août 2000. La FM liberté est une radio associative appartenant au collectif des Associations de Défense des Droits de l'Homme. Coordo M DJEKOURNINGA LARARE Tél : 62923 25/ 949 57 43 ; Responsable technique : MBAÏHILAME ZEPHIRIN. Tél 640 73 42	105.3 MHZ
02		N'Djaména (Ambassatna)	Radio DJA FM Quartier Ambassatna Ndjamen Date de mise en service : 1998. JA FM est une radio associative propriété de l'Association Alternative Communication (ALTERCOM). Elle est dirigée par Zara M. Yacoub : Tel : 66 29 31 68 / 251 64 90. Responsable Technique Youssouf ABDALLAH 632 37 64	96.9 MHZ
03		N'Djaména (Am-Rigouébé)	AL – NASR : Quartier Am – Rigouébé N'Djaména Date de mise en service : le 03 août 2001 AL NASR FM est une radio associative appartenant à L'Association Tchadienne pour la Promotion de la Langue Arabe au Tchad (ATPLA). Son coordo est Aboubakar Borgho Tél : 66 30 60 20/66 20 90 11/66 12 94 24. AMalloum Ibrahim Malloum : 680 64 84 / 620 88 80	102.1 MHZ
04		N'Djaména (Goudji)	Radio FM AL BAYANE Date de mise en service : le 24 février 2003 Radio FM AL BAYANE est une radio associative. Elle est la propriété de l'Assemblée Mondiale de la Jeunesse Islamique. Son Coordo est YOUNFEDI ABDULAZIS HASSAN Tél : 66 39 91 34 /99 96 22 41. Le Responsable technique Tél :66 21 37/99 80 80 05	93.7 MHZ
05		N'Djaména (Moursal)	Arc – en –Ciel chagoua N'Djaména Date de mise en service : 30 août 2005 Arc en Ciel est une radio communautaire propriété de l'Association pour le Développement Social. Père Severin : 66 71 71 22	107.7 MHZ
06		N'Djaména	Radio Alhouda Date de mise en service 2012 Radio associative propriété de la Fondation AL-HOUDA pour le Développement. Coordonateur M. YASSIR TIDJANI Tél : 99 99 19 77 / 66 20 66 76 / 99 95 50 77	98.8 MHZ

07		N'Djaména Farcha	Mandela FM : Date de mise en service : 26 novembre 2015. Mandela FM est une radio communautaire, propriété de la Maire de la Commune du 1 ^{er} Arrondissement de la ville de N'Djamena Contact Coordonnateur : 66 35 01 02	101.5MHZ
08		N'Djamena Morsal	Radio Sahel Info : Date de mise en service : 18 février 2018 RADIO Sahel info est une Radio associative. Elle est la propriété de l'Alliance Tchadienne pour la Défense des Intérêts Républicain et pour la Paix Directrice FATIA Ngarbaroum. Contact : 66 60 01 36.	95.10 MHZ
09		N'Djaména Amsiné	Radio Al Bassera FM Date de mise en service le 30 mai 2019 Radio associative propriété de l'Association pour le Développement Socio-Culturel (ADSC) ONG Nationale Directeur Yousouf Ahmat contact : 66 29 45 45 99 29 45 45	99 MHZ
N'DJAMENA RADIOS COMMERCIALES				
10	Région de N'DJAMENA 015°03'00"E 12°08'00"N	N'Djaména (Gardolé)	RADIO NGATO FM : Date de mise en service : 30 mai 2006 RADIO NGATO FM est une Radio commerciale. Elle est la propriété de B.O.K .SA. Contact coordonnateur M. Mahamat ALLamine : 66 21 07 11 / 91 21 07 11	89.6 MHZ
11		N'Djaména Atrone	RADIO OXYGENE : Date de mise en service 18 avril 2017 La Radio Oxygène est la propriété de la Société unipersonnelle à responsabilité limité au capital 1 000 000F CFA appartenant au journaliste François Djékombé DG François Djékombé DG Diane Nel-Mall KOÏDERE /66 29 14 50 - Directeur : Evariste Ngaralbaye : 66 29 39 02 Cordo des Programme : Reoukadji Manassé : 63 48 96 69	96.3 MHZ
12		N'Djaména Ardep Djoumal	RADIO HAGUI Date de mise en service 18 avril 2017 La Radio Hagui est la propriété de l'Association pour la Promotion Culturelle et Artistique au Tchad Directeur : Ngarassoum Paulin : 63362121	101.10 MHZ
N'DJAMENA RADIOS CONFESIONNELLES				
13	Région de N'DJAMENA 015°03'00"E 12°08'00"N	N'Djaména (Ambassatna)	Radio AL- QUORAN AL – KARIM Grande Mosquée R.F Date mise en service : le12 décembre 2002 AL- QUORAN AL – KARIM est une Radio confessionnelle, propriété du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques du Tchad. Son Coordonnateur ; 90 14 15 14 /99 39 96 06	88.3 MHZ
14		N'Djaména (Moursal)	Radio La Voix de l'Esperance	91.0MHZ

			Date de mise en service 6 juin 2003 La Voix de l'Esperance est une radio confessionnelle propriété de l'Eglise Evangélique des Assemblées de Dieu au Tchad Coordonnateur : Pasteur Frédéric Tél : 66 23 74 70.	
N'DJAMENA RADIOS THEMATIQUE				
15	Région de N'DJAMENA 015°03'00"E 12°08'00"N	N'Djamena Djari	Radio La Voix de la Femme Date de mise en service 13/03/2019 La Voix de la femme est une radio thématique Femme propriété du Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale. Elle est installée à la Maison de la Femme de N'Djamena. Directrice Mme DEBAT Mbaïtoloum. Contact : 63 02 35 29	
LOGONE OCCIDENTAL RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
16	LOGONE OCCIDENTAL	Moundou 016°05'00"E 08°35'00"N	Radio Kar Uba/ le soleil Date de mise en service : 15 décembre 2006 Radio Kar Uba est une radio communautaire, propriété du (GRAMP/TC. Directeur Intérimaire Mr BENOIT 60 56 56 08/ 99 84 57 19 Responsable Technique : :BARI N ;66 73 49 57/ 99 48 65 04	95.0 MHZ
17			Radio FM Nadah+ de Moundou La radio Nada+ de Moundou est une radio associative, appartenant aux collectifs des associations et groupements (GOECAT, RICE, CIFDES, ADIH et CRADHE) dont le coordonnateur est M DJASRANGAR Ngaryom	
18		BENOYE 016°19'00"E 08°59'10"N	Radio Communautaire de Ngourkosso Date de mise en service : 03 août e 2011 Radio Communautaire de Ngourkosso est la propriété de l'ASSOCIATION JARABE de Bénoye Coordo M. KOURKAOU Milisor Tél : 66 23 46 32 / 99 12 39 08 Directeur Elysée : 66 36 04 87 / 99 42 38 81 Responsable Technique : Djeradouba Bambaye : 62 30 39 15	103 MHZ
19		BEBALEM 016°25'37"E 08°59'45"N	RADIO FM LE REVEIL Date de mise en service : 18 novembre 2009 FM le Réveil est une Radio Communautaire appartenant au Réseau des Organisations Rurales pour le Développement Economique et Social (RORDES). Directeur : Datoloumbaye Désiré Y : 63 84 88 65 /91 79 82 75 Responsable Technique : Nenadji Arni : 63 99 37 36 /99 96 54 22	92.00MHZ
LOGONE OCCIDENTAL RADIOS CONFESIONNELLES				
20	LOGONE OCCIDENTAL	Moundou 016°05'00"E 08°35'00"N	RADIO BONNE NOUVELLE (RBN) Date de mise en service : 27 août 2012 La Radio Bonne Nouvelle est une radio confessionnelle propriété de l'Eglise Evangélique des Assemblées de Dieu au Tchad. ; Son Directeur est Mr Nédoumyoang Ndoubayom : 99 91 42 91 / 62V36 39 93	92. MHZ

21	LOGONE OCCIDENTAL	MBAÏNAMAR E 015°22'00''E 08°40'00''N	RADIO FM MON AMI La Radio FM MON AMI est une confessionnelles, appartenant aux églises évangéliques au Tchad, annexe de Mbaïnamare Date de mise en service : 23 octobre 2013. Directeur Mbaïgandje Emanuel ; 63 24 64 94	98 MHZ
LOGONE ORIENTAL RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
22	LOGONE ORIENTAL	BODO 015°46'30'' E 011°43'30''N	Radio FM Takadji de Bodo Date de mise en service Mars 2025. La Radio FM Takadji de Bodo est une Radio Confessionnelle propriété des Assemblées Chrétiennes du Tchad (ACT). Son Directeur : Beassdé Denis : 66 25 50 69 /99 10 03 06	103.0 MHZ
23			Radio Shi Madji Radio associative propriété de l'association propriété de l'Association pour une Vie Meilleure (ASSOVIM) ; Date de mise en service 30/05/2019. Directeur Mbaïadjim Amos Voltaire contact : 66264142/ 99738269	95,5 MHZ
LOGONE ORIENTAL RADIO CONFESIONNELLE				
24	LOGONE ORIENTAL	BODO 015°46'30'' E 011°43'30''N	Radio FM Takadji de Bodo Date de mise en service Mars 2025. La Radio FM Takadji de Bodo est une Radio Confessionnelle propriété des Assemblées Chrétiennes du Tchad (ACT). Son Directeur : Beassdé Denis : 66 25 50 69 /99 10 03 06	103.0 MHZ

MAYO KEBBI OUEST RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
25	MAYOK EBBI OUEST	PALA 015°54'00" E 09°22'00" E	Radio Evangile et Développement Globale (REDG) Date de mise en service : 12 novembre 2002. La REDG est une radio communautaire, propriété de l'Eglise Fraternelle Luthérienne au Tchad (EEFLT). Directeur : AMENON Ngadambel : 60 29 99 71 44 /91 42 86 44	88.5 MHZ
26			Radio Soleil de Pala Date de mise en service : 16 mars 2006 La Radio Soleil de Pala est une radio associative, propriété de l'Association pour le Développement de la Communication Rurale (ADECOR). Directeur Abdelaziz Daouda : 66 40 85 21/ 99 27 25 16 Responsable Tech : : Djetade Laurent : 66 48 85 21/ 99 27 25 16	98.0 MHZ
27			Radio Terre Nouvelle (RTN 2 est relai de diffusion des programmes de la RTN de Bongor Radio Terre Nouvelle (RTN) est une radio associative appartenant au Bureau d'Etude et de Liaison d'Actions Caritatives et de développement (BELACD) du diocèse de Pala. Directeur : Rouzoumka Thomas : 66 81 17 36 / 93 50 99 33	94.4 MHZ
28		LERE 014°13'00" E 09°40'00" N	VOIX DE ZAHSOO Date de mise en service : 07 mars 2011 VOIX DE ZAHSOO est une radio communautaire appartenant de l'Association de la Radio Communautaire de Léré Directeur DODANBOUBE NETNA : 66 53 94 53	97.5 MHZ
LAC RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
29	Lac	BOL 014°43'00" E 13°28'00" N	Radio Kadaye FM Date de mise en service le 03 août 2011 Radio Kadaye FM est une radio communautaire est la propriété de l'Association pour le Développement Economique et Social du Lac (ADESOL) Coordonateur M. Adam Tchari Adam : 66 55 66 77 /99 19 61 04	89.9 MHZ
OUADDAÏ SILA ET BORGOU RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
30	OUADD AÏ	ABECHE 020°48'00" E 13°47'00" N	LA VOIX DU OUADDAÏ Date de mise en service le 18 juillet 2012 La Radio est radio associative, propriété de l'Association pour le Développement Communautaire (ADMC) rétrocédée par l'ONG INTERNEWS. Le Coordonnateur est Issaka Allafouza :66 22 17 52 / 99 27 73 43	95.0 MHZ
31	SILA	GOS-BEÏDA 021°25'00" E 012°13'00" N	Radio Sila Gos-Beïda Date de mise en service le 18 juillet 2012 La Radio est une radio associative, propriété de l'Association pour le Développement Communautaire (ADMC) Coordonnateur : Abelrazak Arabi Tél : 66 36 95 80 / 99 26 25 71	93.7 MHZ
32	BORKO U	F. LARGEAU 019°05'00" E 17°58'00" N	Radio Palmerai FM de Faya Largeau Date de mise en service : 2005 La Radio Palmerai est une radio associative. Elle est la propriété de l'Association pour le Développement Communautaire de Faya-Largeau Le Directeur est M ; Hamid Kodi Yayami(ADCFL): 66 79 20 20	93.2 MHZ

HADJER LAMIS RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
33	HADJER LAMIS	MASSAKORY 015°44'00" E 13°00'00" N	Radio FM Doumchi Dagana La Radio FM DOUMCHI Dagana est une radio associative appartenant à l'Association de Lutte Contre la Désertification de Masssakory (ALCDM) Date de mise en service le 12 octobre 2010 Directeur Assane Moussa Ali 66 22 07 80:/ 99 22 07 80	96.4 MHZ
34		KARAL 014°46'02" E 012°50'12" N	Radio FM ALHDABA Date de mise en service le 12 juillet 2017 La Radio FM ALHADABA de Kara est une Radio associative propriété de l'union des Associations pour le Développement de la Sous-Préfecture de Karal (UADSK). Contact Directeur Doungous 63 96 08 45 / 95 33 42 33	93 . 0 MHZ
CHARI BAGUIRMI RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
35	CHARI BAGUIRMI	MASSENYA 016°10'00" E 11°24'00" N	Radio FM Mourgoudida Radio Mourgoudida est une radio communautaire propriété de l'Association pour le Développement Economique, Social et culturelle du Chari Baguirmi Date de mise en service le 11 janvier 2013 Directeur: Pactha Mahamat 99 98 86 52 / 66 36 18 91 Resp Tech : Tidjani Abba Ali : 60524708 /99 28 62 26	87.8 MHZ
36		Bouso 010°10'00" E 11°05'00" N	Radio FM Merguedem La Radio FM Merguedem de Bouso est une Radio Communautaire, propriété du Collectif des Associations de Développement du Loug Chari (CADLC) Directeur : TOLROMMADENGAR NADJILENGAR Contact 66 83 46 31/ 90366493. Responsable Technique : ABBA Kaka : 95 29 12 17	90 MHZ

Les radios étrangères diffusant en partenariat avec les radios privées locales

N°	Région	Site	Nom de la station	Fréquence	Etat de fonctionnement
01	Région de N'DJAMENA	N'Djaména	VOA (Voice Of America)/FM Liberté	105.3 MHZ	Opérationnelle
02		N'Djaména	DW (Deutsche Welle /FM Liberté	105.3 MHZ	Opérationnelle
04		N'Djaména	Al Djazira / Radio Dja FM	96.9 MHZ	Opérationnelle
05		N'Djaména	BBC/Radio FM AL BAYANE	93.7 MHZ	Opérationnelle
06	LOGONE OCCIDENTAL	Moundou	BBC(British Broad Casting)/Duji Lokar	101.8 MHZ	Non opérationnelle
07	MOYEN CHARI	Sarh	BBC(British Broad Casting)/Radio Lotikoh	97.0 MHZ	Opérationnelle

Les radios partenaires de RFI

Les radios partenaires sont des radios qui diffusent gratuitement et légalement, en direct et/ou en différé, par satellite et/ou internet, les programmes de RFI en français, en swahili, en haoussa, en mandingue, en anglais et en portugais ainsi que des compilations musicales et des fictions bilingues d'apprentissage du français.

N°	Région	Site	Nom de la station	Fréquence	Etat de fonctionnement
03	HADJER LAMIS	Massokory	RFI (Radio France internationale) Radio Doumchi	96.40 MHZ	Opérationnelle
10	LOGONE ORIENTAL	Doba	RFI (Radio France internationale) Radio La voix du Paysan	96.20 MHZ	Opérationnelle
11		Goré	RFI (Radio France internationale) Radio Shi Maji	95,5 MHZ	Opérationnelle
13	LOGONE OCCIDENTAL	Bebalem	RFI (Radio France internationale) Radio le Réveil	92.00 MHZ	Opérationnelle
17	MAYO KEBBI OUEST	Pala	RFI (Radio France internationale) Radio (Soleil) de Pala	88.50 MHZ	Opérationnelle
18	LAC	Bol	RFI (Radio France internationale) Radio Kadaye	89.90 MHZ	Opérationnelle
20	NDJAMENA	N'Djaména	RFI (Radio France internationale) Radio Oxygène	96.3 MHZ	Opérationnelle

LES MEDIAS AUDIOVISUELS PUBLICS

N°	Région	Site	Nom de la station	Fréquence Radio	TV	Fréquence TV	Nom du responsable
01	N'djamana	N'DJAMENA 015°03'00"E - 12°08'00"N	RNT BP 892 chaine Nationale	94.5 MHZ			ROSALIE
02			RNT 892 Chaîne de proximité	92.5MHZ			BAGUEPENG/65393910
3			TVT Chaîne Nationale		25	506MHZ	Mbaindiguim Elon /66217437
			Emission sur Eutelsat E10A Fréq : 6080.550MHZ SR : 2063-FEC : 2/3 Pol CD Reception TV-Tchad sur Eutelsat E7W Fréq;11603MHZ: -SR 27500-FEC 5/6 Pol(H) Reception TV-Tchad sur Eutelsat E16E Fréq;11356MHZ-SR45000-FEC:3/5 Pol(H)				
04	Logone Occi	MOUNDOU 016°05'00"E - 08°35'00"N	Station Régionale TV/RNT de Moundou	98.3 MHZ	06	186.250MHZ	Hassan Boukar /66721920
05	Ouaddai	ABECHE 020°48'00" E - 13°47'00" N	Station Régionale TVT/RNT d'Abéché	99.1 MHZ	06	186.250MHZ	Ahmat Daoud/66324151
06	Borkou	F. LARGEAU 019°05'00" E - 17°58'00" N	Station Régionale TVT/RNT de Faya.L	100.1 MHZ	06	186.250MHZ	Abdallah Djimil/66369944
07	Ouadai	ADRE 022°13'00" E – 13°30'00" N	Station TVT/RNT d'Adré	98.0 MHZ	41	634 MHZ	Abakar Issa Moustapha/66627093
08	Lac	BOL 014°43'00" E - 13°28'00" N	Relai de diffusion TVT/RNT de Bol	98.0 MHZ	24	498 MHZ	Ibrahim Mbomi Tijo/66212540
09	Log. Oriental	DOBA 016°51'00" E -08°43'00"N	Station Régionale TVT/RNT de Doba	98.0 MHZ	31	554 MHZ	Ganda Tao Hamian/66212540
10	Sila	GOS-BEÏDA 021°25'00" E - 012°13'00"	Relai de diffusion TVT/RNT Gozbeida	98.0 MHZ	37	602 MHZ	Mahamat Haroun Abgréne /66287389
11	Mayo Kebbi O	PALA 015°54'00" E - 09°22'00"	Station Régionale TVT/RNT de Pala	92.5 MHZ	32	562 MHZ	Djimet Vanzou Madawalla /66272492 /90627521
12	Hajer Lamis	MASSAKORY 015°44'00" E - 13°00'00" N	Relai de diffusion TVT/RNT de Masskry	98.0 MHZ	21	474	Oumar Idriss/66262669
13	Chari Baguirmi	MASSENYA 016°10'00" E - 11°24'00' N	Relai de diffusion TVT/RNT de Masenya	98.0 MHZ	23	490	Boukar Ngaré /62361890
14		AMJARASS	Station Régionale TVT/RNT d'Amdjarass	98.0 MHZ	23	490	Hassan Lamé /66413804
15		LAÏ 016°18'00 E-09°24'00 N	Relai de diffusion TVT/RNT de Laï	98.0 MHZ	28	530	Youssouf Djambaye/66291462

Les Télévisions privées au Tchad

N°	Région	Site	Nom de la station	Diffusion analogique		Diffusion	
				Fréquence	Canal	Satellitaire	Réseau TNT
1	N'DJAM ENA 015°03'00" "E - 12°08'00" 'N	N'DJAM ENA 015°03'00" "E - 12°08'00" 'N	ELECTRON – TV DG Djegoltar Armand: 66 27 53 53	546.0 MHZ	30	Emission sur Bouquet Satellite Espace 51° E Azimut 102° Réception ETV Fréq : 4113,5MHZ SR : 2476 FEC : 5/36 Pol (H) DG Djegoltar Armand : 66 27 53 53	Diffusion sur l'ensemble des réseaux Multiplexes
2			AL-NASR/TV	194.0 MHZ	45	Emission sur Satellite NILSAT Réception Al-Nasr TV Fréq : 11526MHZ SR FEC Pol DG Mahamat Borgo 66 20 90 11	
3			TCHAD 24 TV Télévision commerciale Par la télévision numérique Terrestre (TNT)			Editeur des contenus TNT diffusé sur le Multiplexe de ILNET Telecom	
4			TCHELOU TV Télévision commerciale Par la télévision numérique Terrestre (TNT)			Editeur des contenus TNT diffusé sur le Multiplexe de ILNET Telecom	

Annexe 4 : Synthèse des consultations réalisées avec les parties prenantes

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques et administratifs		
Canaux de communication	<p>Les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication avec les parties prenantes sont :</p> <p>Le courrier administratif : sur papier ou le mail ;</p> <p>Les réseaux téléphoniques : Moov Africa et Airtel ;</p> <p>Les radios locales : la voix du Ouaddaï, la voie du développement, radio Kadaye, radio communautaire la palmeraie, radio soleil, la radio du développement global, la voie du paysan, la voie du sahel... ;</p> <p>Les langues locales : arabe locale, le maba, le kanambou, le Boundouma, le gorane, le zimè, le Boundaï, le mango, le gor, le boulaï ;</p> <p>La télévision : télé Tchad ;</p> <p>Les autres canaux : Les organisations et groupements de la presse, Les lieux de cultes (mosquées, églises), les crieurs publics ... ;</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser la voie hiérarchique pour communiquer avec les services techniques; - signer un partenariat avec les radios locales pour divulguer les informations aux populations ; - prioriser l'utilisation des langues locales dans la diffusion des informations ; - impliquer les organisations et groupements de la presse locale dans l'information et la sensibilisation des populations ; 	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser la voie hiérarchique pour communiquer avec les services techniques; - signer un partenariat avec les radios locales pour divulguer les informations aux populations ; - prioriser l'utilisation des langues locales dans la diffusion des informations ; - impliquer les organisations et groupements de la presse locale dans l'information et la sensibilisation des populations ;
Visibilité du projet d'Agribusiness et de transformation rurale	<p>Les échanges ont révélé que le projet n'est pas connu par les services techniques, administratifs et les producteurs agropastoraux.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser une mission d'information et de sensibilisation des populations pour faire connaître le projet ; - organiser des émissions radio via les radios locales pour présenter le projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - organiser une mission d'information et de sensibilisation des populations pour faire connaître le projet ; - organiser des émissions radio via les radios locales pour présenter le projet ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des panneaux publicitaires pour faire connaître le projet dans les zones les plus reculées des provinces ; 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des panneaux publicitaires pour faire connaître le projet dans les zones les plus reculées des provinces ;
<p>Les projets et programmes en cours</p>	<p>La liste des projets et programmes en cours dans la zone du projet est intitulée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiative 50.000 Emplois Décents pour les Jeunes (IEDJ) ; - Programme Alimentaire Mondial (PAM) ; - Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) ; - Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral (PASTOR) ; - Projet de Construction de Micro Barrages (PCMB) ; - Programme National de Sécurité Alimentaire (PENSA) ; - Projet de Renforcement de Résilience et de la Cohabitation Pacifique au Tchad (PRCPT) ; - Projet d'aménagement de 135.000 Ha de périmètres irrigués ; - Projet de Restauration des corridors écologiques du Mayo-Kebbi Ouest au Tchad en appui aux multiples avantages fonciers et forestiers (Projet RECONNECT) ; <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - profiter de l'expérience de ces projets et programmes pour éviter les échecs du passé ; 	<p>profiter de l'expérience de ces projets et programmes pour éviter les échecs du passé ;</p>
<p>Les ONG et associations</p>	<p>La liste des ONG et associations intervenant en faveur des agropasteurs est intitulée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association pour la Promotion de Développement Intégré et de la Formation (APRODIF) ; - CARE International ; - Coopération Suisse ; - Fédération Luthérienne Mondiale ; - GIZ ; - HCR ; - HELP-Tchad ; 	<p>impliquer ces ONG et associations dans la mise ne œuvre du projet ;</p>

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - ONG Al-Takhadoum ; - ONG KITES ; <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impliquer ces ONG et associations dans la mise ne œuvre du projet ; 	
Bonne gouvernance du projet	<p>Il est ressorti des échanges qu'il y a eu de nombreux manquements pendant la mise en œuvre de projets similaires tels que la non-implication des services techniques dès le début des activités, des malversations dans le choix des bénéficiaires des projets, des malversations dans la répartition des acquis du projet, le délaissement de la main-d'œuvre locale au profit de la main-d'œuvre étrangère...</p> <p>Il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impliquer les services techniques dès le début du projet ; - mettre en place des comité locaux de suivi et évaluation des activités du projet ; - mettre de la transparence dans le choix des bénéficiaires du projet ; - impliquer les bénéficiaires dans le choix et la réalisation des infrastructures et matériels ; - recruter la main-d'œuvre locale non qualifiée ; 	<ul style="list-style-type: none"> - impliquer les services techniques dès le début du projet ; - mettre en place des comité locaux de suivi et évaluation des activités du projet ; - mettre de la transparence dans le choix des bénéficiaires du projet ; - impliquer les bénéficiaires dans le choix et la réalisation des infrastructures et matériels ; - recruter la main-d'œuvre locale non qualifiée ;
Cadre organisationnel	<p>Il est ressorti des échanges que dans les provinces visitées, il existe des Comités Provinciaux d'Action (CPA) qui ont des démembrements au niveau départemental (Comité Départemental d'Action), au niveau sous-préfectoral (Comité Local d'Action) et au niveau des villages (Comité Villageois d'Action). Les CPA regroupent tous les responsables des délégations provinciales, ONG, associations, projets et sont chargés de la coordination de toutes les actions de développement (projet, programmes...) dans les provinces.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impliquer les CPA dans toutes les phases du projet ; - former les membres des CPA dans le suivi environnemental et social de projets ; 	<ul style="list-style-type: none"> - impliquer les CPA dans toutes les phases du projet ; - former les membres des CPA dans le suivi environnemental et social de projets ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<p>Couverture des besoins dans les secteurs avicoles et piscicoles</p>	<p>Les échanges ont permis de ressortir que les principaux besoins pour le développement de l'élevage des volailles que sont les infrastructures, les vaccins, les produits vétérinaires, l'alimentation, l'eau, la formation, le financement, le matériel...sont loin d'être satisfaisants.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accès aux produits vétérinaires de qualité ; - former les acteurs en technique moderne d'élevage ; - subventionner l'achat d'aliment ; - doter les éleveurs en matériels et logistiques ; - doter les éleveurs en équipements de protection individuelle (gants, bottes, masques, produits désinfectants...) ; - faciliter l'accès aux financements ; 	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accès aux produits vétérinaires de qualité ; - former les acteurs en technique moderne d'élevage ; - subventionner l'achat d'aliment ; - doter les éleveurs en matériels et logistiques ; - doter les éleveurs en équipements de protection individuelle (gants, bottes, masques, produits désinfectants...) ; - faciliter l'accès aux financements ;
<p>Couverture des besoins dans le secteur de production d'arachides, maïs, sésame, manques et palmiers dattiers</p>	<p>Il est ressorti que plusieurs facteurs ralentissent l'accroissement de la production de l'arachide, du maïs, du sésame, des mangues et des palmiers dattiers dans les zones du projet. On peut citer : le changement climatique, l'insuffisance de semences améliorées, les ennemies de cultures, le manque de matériels de labour et de transformation, le manque de chaîne de froid pour la conservation, le manque d'entrepôts pour le stockage, l'insuffisance de la main-d'œuvre, l'insuffisance de financement, la difficulté d'accès aux produits phytosanitaires homologués, le manque de formation...</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - doter les producteurs en semences améliorées ; - former les producteurs sur les méthodes biologiques de lutte contre les ennemies de cultures ; - réaliser des entrepôts en faveur des groupements et associations de producteurs ; - doter les producteurs en chaîne de froids ; - subventionner l'achat des produits phytosanitaires homologués ; - faciliter l'accès au financement des producteurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - doter les producteurs en semences améliorées ; - former les producteurs sur les méthodes biologiques de lutte contre les ennemies de cultures ; - réaliser des entrepôts en faveur des groupements et associations de producteurs ; - doter les producteurs en chaîne de froids ; - subventionner l'achat des produits phytosanitaires homologués ; - faciliter l'accès au financement des producteurs ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<p>Les pertes de terres, de biens (bâtisses et arbres) et de revenus</p>	<p>Les échanges ont permis de ressortir des risques de perte de terres, de biens et de revenus dus aux aménagements et réalisations d'infrastructures ;</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trouver toujours un consensus pour le dédommagement des personnes impactées ; - favoriser le dialogue, la concertation et le dédommagement ; - éviter les lieux de cultes et les lieux sacrés qui pourraient être impactés dans le choix des sites pour les réalisations des activités du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - trouver toujours un consensus pour le dédommagement des personnes impactées ; - favoriser le dialogue, la concertation et le dédommagement ; - éviter les lieux de cultes et les lieux sacrés qui pourraient être impactés dans le choix des sites pour les réalisations des activités du projet.
<p>La question foncière</p>	<p>Il ressort des échanges que la question foncière est très sensible dans les provinces concernées par l'étude. Il est observé des risques d'acquisition de terres pour le projet non conforme, irrégulière sources de problème et de risque de blocage du projet. L'accès à la terre aménageable se fait par achat, par prêt ou location.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éviter l'acquisition foncière irrégulière, non conforme pour le projet en impliquant systématiquement les autorités coutumières ; - impliquer fortement les autorités administratives et techniques dans le processus d'acquisition des terres ; - impliquer les groupements et associations d'agro pasteurs dans la recherche de terres aménageables ; - faire un partage équitable des terres à aménager ; - réaliser des aménagements hydroagricoles en des producteurs (périmètre maraîcher, puits et seuil d'épandage) ; - appuyer les producteurs dans la sécurisation des terres ; 	<ul style="list-style-type: none"> - éviter l'acquisition foncière irrégulière, non conforme pour le projet en impliquant systématiquement les autorités coutumières ; - impliquer fortement les autorités administratives et techniques dans le processus d'acquisition des terres ; - impliquer les groupements et associations d'agro pasteurs dans la recherche de terres aménageables ; - faire un partage équitable des terres à aménager ; - réaliser des aménagements hydroagricoles en des producteurs (périmètre maraîcher, puits et seuil d'épandage) ; - appuyer les producteurs dans la sécurisation des terres ;
<p>La gestion des litiges</p>	<p>Les échanges ont révélé l'existence de conflits entre éleveurs et agriculteurs liés à la dévastation des champs par les animaux en divagation. Ces litiges quand ils ne sont pas gérés à l'amiable avec la facilitation de certaines autorités traditionnelles, sont tranchés par la voie judiciaire. Aussi, il y a des risques de conflits entre propriétaires de terrains et exploitants pendant les rencontres de conciliations pour l'indemnisation des pertes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un comité de gestion des plaintes et conflits regroupant les services techniques et administratifs, les faïtières des éleveurs et des agriculteurs, les autorités

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un comité de gestion des plaintes et conflits regroupant les services techniques et administratifs, les faïtières des éleveurs et des agriculteurs, les autorités locales, les autorités religieuses, les personnes-ressources, etc. - privilégier le règlement à l'amiable ; - mettre en place un observatoire des conflits ; - appuyer les producteurs dans la sécurisation des terres ; 	<ul style="list-style-type: none"> - locales, les autorités religieuses, les personnes-ressources, etc. - privilégier le règlement à l'amiable ; - mettre en place un observatoire des conflits ; - appuyer les producteurs dans la sécurisation des terres ;
<p>La conservation et commercialisation des produits agropastoraux et piscicoles</p>	<p>Les échanges ont révélé que les producteurs sont peu outillés pour la conservation et la commercialisation de leurs produits.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des entrepôts de stockage et de vente de produits agropastoraux ; - doter les producteurs en moyens roulants (tricycles, charrettes...) - faciliter l'accès au crédit des producteurs ; - doter les commerçants en chaîne de froid pour améliorer la conservation des produits agropastoraux ; - former les producteurs dans les techniques de transformation et de conservation des produits agropastoraux ; - former les producteurs dans les techniques de commercialisation des produits agropastoraux ; - promouvoir la mécanisation de la transformation des produits agropastoraux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des entrepôts de stockage et de vente de produits agropastoraux ; - doter les producteurs en moyens roulants (tricycles, charrettes...) - faciliter l'accès au crédit des producteurs ; - doter les commerçants en chaîne de froid pour améliorer la conservation des produits agropastoraux ; - former les producteurs dans les techniques de transformation et de conservation des produits agropastoraux ; - former les producteurs dans les techniques de commercialisation des produits agropastoraux ; - promouvoir la mécanisation de la transformation des produits agropastoraux ;
<p>Les coûts d'accès aux produits agropastoraux et piscicoles</p>	<p>Il est ressorti des échanges qu'on assiste de plus en plus à une surenchère des produits sur le marché rendant difficile l'accès des consommateurs aux produits agropastoraux. Cela est dû au fait qu'il n'existe pas un prix</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une structure de fixation et de diffusion des prix sur les marchés ; - décentraliser les structures de contrôle de la qualité de produits sur les marchés ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p>standard pour les produits agropastoraux. Les prix sont fixés selon l'offre et la demande.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une structure de fixation et de diffusion des prix sur les marchés ; - décentraliser les structures de contrôle de la qualité de produits sur les marchés ; 	
<p>L'accès aux services sociaux de base</p>	<p>Les échanges ont permis de ressortir les difficultés liées à l'accès aux services sociaux de base des producteurs, notamment l'accès à la santé et à l'eau.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener des séances de sensibilisation sur l'hygiène, la sécurité et l'assainissement dans les productions ; - encourager le recours aux centres de santé en cas d'accident de travail; - doter les producteurs des kits de premier secours d'urgence, - réaliser des visites médicales périodiques en faveur des producteurs ; - assurer la vaccination des producteurs contre le tétanos et tout autre vaccin utile ; 	<ul style="list-style-type: none"> - mener des séances de sensibilisation sur l'hygiène, la sécurité et l'assainissement dans les productions ; - encourager le recours aux centres de santé en cas d'accident de travail; - doter les producteurs des kits de premier secours d'urgence, - réaliser des visites médicales périodiques en faveur des producteurs ; - assurer la vaccination des producteurs contre le tétanos et tout autre vaccin utile ;
<p>Les ennemies et maladies des cultures</p>	<p>Les échanges ont révélé qu'il existe plusieurs ennemies et maladies de cultures dans les zones du projet.</p> <p>Pour les ennemies de culture : on peut citer les criquets pèlerins, les chenilles légionnaires d'automne (spodoptera frugiperda), les coléoptères, les oiseaux granivores, les cochenilles, arkali, les animaux en divagation...</p> <p>Pour les maladies de culture : on peut citer la cercosporiose, l'alternariose ou brûlure alternarienne, la virose, la rousette, le flétrissement fusarien... Plusieurs produits sont utilisés pour combattre ces ennemies et maladies tels que les insecticides (pacha, para star, sypocal, K. optimal, pirystar...), les fongicides (golden, mancozeb, insectort, caltchio, sucozeb...), les herbicides (glycozeb...).</p> <p>Il est recommandé de :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs sur les techniques de lutte contre les ennemies de cultures - vulgariser les méthodes biologiques de lutte contre les ennemies et maladies de cultures ; - appuyer les producteurs dans la clôture des périmètres agricoles ; - appuyer les institutions (ANADER, ANLA et DPVC) en charge de la lutte contre les ennemies et maladies des cultures ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs sur les techniques de lutte contre les ennemies de cultures - vulgariser les méthodes biologiques de lutte contre les ennemies et maladies de cultures ; - appuyer les producteurs dans la clôture des périmètres agricoles ; - appuyer les institutions (ANADER, ANLA et DPVC) en charge de la lutte contre les ennemies et maladies des cultures ; - réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticide homologués ; - subventionner les pesticides homologués pour réduire l'utilisation de pesticides non homologuée ; - mettre en place des brigades de veille et de surveillance des produits phytosanitaires sur le marché ; 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticide homologués ; - subventionner les pesticides homologués pour réduire l'utilisation de pesticides non homologuée ; - mettre en place des brigades de veille et de surveillance des produits phytosanitaires sur le marché ;
<p style="text-align: center;">Les maladies des volailles et des poissons</p>	<p>Les échanges ont révélé qu'il existe plusieurs maladies de volailles et de poissons dans les zones du projet. On peut citer :</p> <p>Pour les volailles : la maladie de Newcastle ou peste aviaire, la maladie du Gumboro ou Bursite infectieuse, la bronchite infectieuse aviaire...</p> <p>Ces maladies sont traitées à l'aide des antibiotiques (oxytétracycline, Tetracolivite, Neovitacyl, Dia-Cosal...), des antiparasitaires (albendazole, vermifuge polyvalent volaille, Amprolium anti coccidiose...), les vitamines (Amin'TOTAL, Multivi,), les désinfectants (Protect, Grezil...) et des vaccins (Ita new contre la maladie de Newcastle, Multivax, Gallivac contre le Gumboro...). Les espèces de volailles affectées par ces maladies dans les zones du projet sont les poulets et les pigeons.</p> <p>Pour les poissons : il s'agit de l'épizootie de poisson. Les espèces de poissons affectées par cette épizootie sont : les Citharus Citharus, Heterotis niloticus, Lates niloticus, Clarias sp, Synodontis sp et Bagris Bajad...</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser et équiper les cliniques vétérinaires publiques dans les zones du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser et équiper les cliniques vétérinaires publiques dans les zones du projet ; - réaliser et équiper les pharmacies vétérinaires publiques dans les zones du projet ; - équiper les pharmacies vétérinaires privées existantes ; - subventionner l'achat des produits vétérinaires ; - réaliser un laboratoire vétérinaire dans les zones du projet ; - former les acteurs en santé animale ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser et équiper les pharmacies vétérinaires publiques dans les zones du projet ; - équiper les pharmacies vétérinaires privées existantes ; - subventionner l'achat des produits vétérinaires ; - réaliser un laboratoire vétérinaire dans les zones du projet ; - former les acteurs en santé animale ; 	
<p>Les déchets liés aux activités agropastorales (déchets phytosanitaires)</p>	<p>Les échanges ont révélé que l'essentiel des déchets liés aux activités agropastorales est constitué des emballages des pesticides, herbicides et fongicides. Ces emballages sont stockés dans des magasins au niveau des Directions de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) ou jetés dans la nature par les producteurs.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - doter les Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) en système d'élimination des emballages (incinérateurs) afin d'éviter le transfert des emballages vers Ndjamena pour leur élimination ; - encourager l'incinération des emballages des produits phytosanitaires. - former les producteurs sur la gestion des déchets dangereux ; - former les producteurs sur l'utilisation optimale des produits phytosanitaires homologués ; 	<ul style="list-style-type: none"> - doter les Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) en système d'élimination des emballages (incinérateurs) afin d'éviter le transfert des emballages vers Ndjamena pour leur élimination ; - encourager l'incinération des emballages des produits phytosanitaires. - former les producteurs sur la gestion des déchets dangereux ; - former les producteurs sur l'utilisation optimale des produits phytosanitaires homologués ;
<p>Gestion des ordures ménagères</p>	<p>Il est ressorti des échanges que les communes ne sont pas suffisamment outillées pour la gestion des ordures ménagères. Les mairies sont dépourvues de grands bacs à ordures, de moyens d'enlèvement et de centres de traitement de ces ordures.</p> <p>Il est recommandé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les habitants sur la gestion des ordures ; - renforcer les capacités des mairies dans la gestion de ces ordures ; - appuyer les mairies dans l'élaboration de plan de gestion des déchets ; 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les habitants sur la gestion des ordures ; - renforcer les capacités des mairies dans la gestion de ces ordures ; - appuyer les mairies dans l'élaboration de plan de gestion des déchets ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
Les feux de brousse	<p>Il ressort des échanges que les principaux cas de feux de brousse sont accidentels. Les accidents sont liés aux feux non éteints des bouviers.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur les feux de brousse ; - appuyer les acteurs à s'organiser en brigades pour lutter contre les feux de brousse. 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur les feux de brousse ; - appuyer les acteurs à s'organiser en brigades pour lutter contre les feux de brousse.
Pollution de l'eau et sol	<p>Il ressort des échanges qu'il existe un risque de pollution de l'eau et des sols par les intrants (pesticides, herbicides, fongicides) utilisés dans les activités agropastorales.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un plan de gestion des déchets ; - former les acteurs dans l'utilisation optimal des intrants dans les activités agropastorales ; - appuyer les services techniques et les mairies dans le traitement des déchets ; - sensibiliser les producteurs à l'utilisation d'intrants homologués ; 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un plan de gestion des déchets ; - former les acteurs dans l'utilisation optimal des intrants dans les activités agropastorales ; - appuyer les services techniques et les mairies dans le traitement des déchets ; - sensibiliser les producteurs à l'utilisation d'intrants homologués ;
Les Violences Basées sur le Genre (VBG)	<p>Les échanges avec les services techniques ont révélé que les cas de VBG récurrentes dans les zones du projet sont : les pratiques traditionnelles nuisibles, les violences physiques, les violences institutionnelles, les violences économiques, les violences émotionnelles et psychologiques, les violences sexuelles ... Les services techniques rencontrent des difficultés dans la gestion des cas de VBG, du fait notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de volonté des victimes à dénoncer leurs bourreaux ; - les pesanteurs socio culturelles dans certaines localités ; - le règlement à l'amiable des cas de VBG ; - insuffisance de suivi des victimes de VBG ; - insuffisance des cadres qualifiés dans le domaine de la protection de la femme et de l'enfant ; 	<ul style="list-style-type: none"> - faire un plaidoyer auprès des autorités politiques pour l'adoption du code des personnes et de la famille au Tchad ; - combler le déficit en personnel qualifié dans le domaine de la protection de la femme et de l'enfant ; - doter les services sociaux en moyens logistiques ; - vulgariser les textes sur la protection de la femme et de l'enfant ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - absence des moyens logistiques ; Il est recommandé de : - faire un plaidoyer auprès des autorités politiques pour l'adoption du code des personnes et de la famille au Tchad ; - combler le déficit en personnel qualifié dans le domaine de la protection de la femme et de l'enfant ; - doter les services sociaux en moyens logistiques ; - vulgariser les textes sur la protection de la femme et de l'enfant ; 	
<p>Les Violences Faites aux Enfants (VFE)</p>	<p>Les échanges ont révélé l'existence de cas de VFE, notamment le travail des enfants dans les mines, comme bouviers ou ouvriers agricoles, la maltraitance des enfants talibés, les mariages précoces, le viol sur mineur, le non-enregistrement des naissances, la restriction d'accès à la scolarisation, la restriction d'accès à l'héritage, l'interdiction d'accès à l'héritage pour les enfants nés hors mariage, les détournements de mineurs...</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les violences faites aux enfants ; - sensibiliser les populations sur les VFE ; - renforcer la capacité des services sociaux pour la lutter contre les VFE ; - vulgariser les textes sur la protection des enfants en les traduisant dans les langues locales ; 	<ul style="list-style-type: none"> - impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les violences faites aux enfants ; - sensibiliser les populations sur les VFE ; - renforcer la capacité des services sociaux pour la lutter contre les VFE ; - vulgariser les textes sur la protection des enfants en les traduisant dans les langues locales ;
<p>Besoins en renforcement de capacité</p>	<p>Les échanges ont révélé que les services techniques provinciaux ont des besoins importants en matériels et logistiques, mobiliers de bureau, finance, infrastructures...</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - doter les services techniques en moyens logistiques (équipements et mobiliers, matériel de bureautique et informatique, énergie solaire ou électrique, de moyen de déplacement) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - doter les services techniques en moyens logistiques (équipements et mobiliers, matériel de bureautique et informatique, énergie solaire ou électrique, de moyen de déplacement) ; - réaliser et équiper des laboratoires d'authentification des intrants pour freiner la propagation des produits non homologués ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser et équiper des laboratoires d'authentification des intrants pour freiner la propagation des produits non homologués ; - doter les Directions de Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) en incinérateurs en vue de l'élimination des emballages des pesticides, herbicides et fongicides dans chaque province ; 	<ul style="list-style-type: none"> - doter les Directions de Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) en incinérateurs en vue de l'élimination des emballages des pesticides, herbicides et fongicides dans chaque province ;
<p>Problématique des personnes vivant avec un handicap</p>	<p>Les échanges avec les services techniques et administratifs ont permis de faire des recommandations allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des personnes vivantes avec un handicap.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un cadre organisationnel pour les personnes vivantes avec un handicap au niveau de chaque province ; - créer un centre de formation pour les personnes vivant avec un handicap dans chaque province ; - créer des rampes d'accès pour les personnes vivantes avec un handicap dans les écoles, les centres de santé, dans les services techniques et administratifs ; - tenir compte de la vulnérabilité des personnes handicapées en cas de perte de biens ; - tenir compte de la vulnérabilité des personnes handicapées dans l'accès au crédit ; 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un cadre organisationnel pour les personnes vivantes avec un handicap au niveau de chaque province ; - créer un centre de formation pour les personnes vivant avec un handicap dans chaque province ; - créer des rampes d'accès pour les personnes vivantes avec un handicap dans les écoles, les centres de santé, dans les services techniques et administratifs ; - tenir compte de la vulnérabilité des personnes handicapées en cas de perte de biens ; - tenir compte de la vulnérabilité des personnes handicapées dans l'accès au crédit ;
<p>Problèmes environnementaux majeurs</p>	<p>Les visites de sites (dépôts d'ordures, marché central, carrière de fabrication de briques cuites, site d'érosion...) dans les zones du projet ont permis de ressortir les problèmes environnements suivants: inondation due aux pluies diluviennes ; les feux de brousse ; la modification de la structure du sol en raison de la présence des carrières de fabrication de briques en terre cuite ; l'ensablement ; l'utilisation des produits phytosanitaires non homologués ; le rejet des emballages des produits phytosanitaires et la prolifération des ordures ménagères à l'air libre...</p> <p>Il est recommandé de :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les producteurs sur la dangerosité des produits phytosanitaires non homologués ; - faciliter l'accès aux produits phytosanitaires homologués par des subventions ; - sensibiliser les producteurs sur l'utilisation optimale des produits phytosanitaires ; - sensibiliser les populations sur la gestion des ordures ménagères ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les producteurs sur la dangerosité des produits phytosanitaires non homologués ; - faciliter l'accès aux produits phytosanitaires homologués par des subventions ; - sensibiliser les producteurs sur l'utilisation optimale des produits phytosanitaires ; - sensibiliser les populations sur la gestion des ordures ménagères ; - renforcer la capacité de la mairie dans la gestion d'ordures ; - appuyer la mairie dans l'élaboration de plan de gestion des déchets ; - mettre en place un réseau d'assainissement des eaux usées; - sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur les feux de brousse ; - crée une brigade pour lutter contre les feux de brousse. - former les acteurs en technique de lutte contre l'ensablement ; - réhabiliter les sites de briqueteries à la fin de son exploitation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer la capacité de la mairie dans la gestion d'ordures ; - appuyer la mairie dans l'élaboration de plan de gestion des déchets ; - mettre en place un réseau d'assainissement des eaux usées; - sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur les feux de brousse ; - crée une brigade pour lutter contre les feux de brousse. - former les acteurs en technique de lutte contre l'ensablement ; - réhabiliter les sites de briqueteries à la fin de son exploitation ;
<p>Enjeux environnementaux majeurs</p>	<p>Les échanges avec les responsables des services de l'environnement ont révélé qu'avec l'avènement du projet il y a des risques d'aggravation de la modification de la structure du sol et la disparition de l'hyphaene thebaica (doumier) par les carrières de fabrication de briques en terre cuite si le projet souhaite réaliser des aménagements et constructions d'infrastructures.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réhabiliter les sites de briqueteries à la fin de son exploitation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - réhabiliter les sites de briqueteries à la fin de son exploitation ;
<p>Gestion de la main-d'œuvre pendant la mise en œuvre du projet</p>	<p>Il est ressorti des échanges que la gestion efficace de la main-d'œuvre pendant l'exécution du projet est primordiale pour une meilleure réussite du projet. Les principales plaintes des travailleurs lors de la mise en œuvre de projets similaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les plaintes liées à la gestion de la carrière professionnelle de la main-d'œuvre ; 	<ul style="list-style-type: none"> - obliger les employeurs à mettre en place un plan de carrières des travailleurs ; - obliger les employeurs à mettre en place un plan de suivi et de prise en charge intégrale des accidents de travail ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - les plaintes liées aux retards dans le paiement des salaires ; - les plaintes liées à la non-prise en charge des accidents de travail ; - les plaintes liées à la santé et sécurité au travail ; - les plaintes liées à la non-déclaration à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ; - les plaintes liées au non-respect du Code du travail ; - les plaintes liées à l'ambiguïté des termes des contrats de travail ; <p>Les plaintes sont reçues par l'inspecteur du travail à la demande de l'employé ou de l'employeur. La plainte peut être verbale ou écrite. Celui-ci tente une conciliation à l'amiable sans délai. En cas de réussite, il dresse un procès-verbal définitif de conciliation. En cas d'échec, il dresse un procès-verbal de non-conciliation et transmet le dossier au président du tribunal du travail et de la sécurité sociale. Ce dernier tente à nouveau une conciliation dont le délai ne peut excéder quinze (15) jours. En cas d'échec, les parties sont appelées en audience. Lorsque le président du tribunal rend son jugement, la partie perdante peut interjeter appel au niveau de la cour d'appel. Le jugement de la cour d'appel peut également être attaqué devant la Cour suprême.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - obliger les employeurs à mettre en place un plan de carrières des travailleurs ; - obliger les employeurs à mettre en place un plan de suivi et de prise en charge intégrale des accidents de travail ; - obliger les employeurs ayant plus de cinquante (50) employés en mettre en place un comité d'hygiène et de sécurité au travail ; - obliger les employeurs à mettre en place un système d'assurance santé en faveur des travailleurs ; - impliquer l'inspection du travail dans la phase de recrutement de la main-d'œuvre locale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - obliger les employeurs ayant plus de cinquante (50) employés en mettre en place un comité d'hygiène et de sécurité au travail ; - obliger les employeurs à mettre en place un système d'assurance santé en faveur des travailleurs ; - impliquer l'inspection du travail dans la phase de recrutement de la main-d'œuvre locale ; - respecter le Code du travail du Tchad et de ses textes d'application ; - informer et expliquer clairement les termes des contrats de travail aux travailleurs avant toute signature ; - informer et former les travailleurs sur leurs droits et devoirs ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - respecter le Code du travail du Tchad et de ses textes d'application ; - informer et expliquer clairement les termes des contrats de travail aux travailleurs avant toute signature ; - informer et former les travailleurs sur leurs droits et devoirs; 	
Accès au crédit	<p>Les échanges ont révélé qu'il existe plusieurs institutions financières dans les zones du projet. On peut citer : Office Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE), la Banque Commerciale du Chari (BCC), la Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC), Ora Bank, EcoBank, UBA, Commercial Bank Tchad, Société Général Tchad (SGT)...Ce pendant ces institutions financières accordent difficilement des crédits aux producteurs.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un plaidoyer auprès des institutions financières afin d'octroyer des crédits aux producteurs ; - mettre en place une banque de Crédit Agricole dans chaque province ; 	<ul style="list-style-type: none"> - faire un plaidoyer auprès des institutions financières afin d'octroyer des crédits aux producteurs ; - mettre en place une banque de Crédit Agricole dans chaque province ;
L'entrepreneuriat agropastoral	<p>Il est ressorti des échanges qu'il existe dans les zones du projet plusieurs associations et groupements d'agropasteurs dont les capacités sont limitées en termes de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agropastoraux.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - former les OP en entrepreneuriat agropastoral ; - former les OP en gestion d'entreprise ; - former les OP en montage de projet ; - former les groupements et associations à se constituer en petite et moyenne entreprise (PME) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - former les acteurs en entrepreneuriat agropastoral ; - former les acteurs en gestion d'entreprise ; - former les acteurs en montage de projet ; - former les groupements et associations à se constituer en petite et moyenne entreprise (PME) ;
SYNTHESE DES CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES ORGANISATIONS PAYSANNES (OP) DES FEMMES		
L'accès au crédit	<p>Les échanges ont révélé qu'il existe des institutions de crédits tel que : ONAPE, FINADEF et FONAG dans les localités du projet, cependant l'accès au crédit reste difficile.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assouplir les conditions d'accès aux crédits ; 	<ul style="list-style-type: none"> - assouplir les conditions d'accès aux crédits ; - mettre à la disposition des micro-crédits aux femmes des zones du projet ; - mettre en place un fond d'appui aux activités agropastorales ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - mettre à la disposition des micro-crédits aux femmes des zones du projet ; - mettre en place un fond d'appui aux activités agropastorales ; - mettre en place une banque agricole adapter à la situation des producteurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une banque agricole adapter à la situation des producteurs ;
<p>Les ennemis des cultures</p>	<p>Les échanges ont révélé que les principales ennemies des cultures sont : les criquets, la chenille légionnaire, les coléoptères, les oiseaux granivore et les animaux en divagation...</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités des institutions (ANADER, ANLA et DPVC) en charge de la lutte contre les ennemis des cultures ; - former les producteurs dans la lutte contre les ennemis des cultures ; - réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticide homologués pour décourager l'utilisation de pesticide non homologué ; - former les producteurs dans les techniques biologiques de lutte contre les ennemis de culture ; 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités des institutions (ANADER, ANLA et DPVC) en charge de la lutte contre les ennemis des cultures ; - former les producteurs dans la lutte contre les ennemis des cultures ; - réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticide homologués pour décourager l'utilisation de pesticide non homologué ; - former les producteurs dans les techniques biologiques de lutte contre les ennemis de culture ;
<p>La disponible de la terre dans les zones du projet pour les activités du présent projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les échanges ont révélé que la terre est disponible pour les activités du projet. L'accès à la terre se fait par achat, dont ou location de terre. <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre le processus légal d'acquisition de la terre ; - impliquer les autorités coutumières dans toute acquisition de terre ; 	<ul style="list-style-type: none"> - suivre le processus légal d'acquisition de la terre ; - impliquer les autorités coutumières dans toute acquisition de terre ;
<p>Les besoins en capacité,</p>	<p>Les échanges ont révélé que les productrices ont des besoins importants en infrastructures, en formation, en matériels et équipements et en eaux.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les besoins en formation : - réaliser des voyages d'études à l'extérieur et au niveau national, pour profiter de l'expérience des autres producteurs; - former les producteurs dans les techniques de production de fumure organique ; - former les producteurs dans les techniques de production de semences améliorées ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les besoins en formation : - réaliser des voyages d'études à l'extérieur et au niveau national, pour profiter de l'expérience des autres ; - former les producteurs dans les techniques de production de fumure organique ; - former les producteurs dans les techniques de production de semences améliorées ; - former les producteurs dans les techniques de commercialisation des produits agropastoraux ; - former les producteurs en montage de projet ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs dans les techniques de commercialisation des produits agropastoraux ; - former les producteurs en montage de projet ; - former les producteurs dans les techniques de transformation et de conservation des produits agropastoraux ; - former les producteurs gestion d'entreprise ; - appuyer les producteurs à se constituer en entreprise ; ▪ Pour les besoins en matériels et équipements : - doter les producteurs en moyen de transport, pour faciliter l'évacuation de la production ; - promouvoir la mécanisation agricole par la dotation en matériels et équipements modernes ; - doter les producteurs en chaîne de froid pour la conservation des denrées périssables ; ▪ Pour les besoins en infrastructures : - réaliser un centre de formation agropastoral dans les zones du projet ; - réaliser des pistes rurales pour faciliter l'évacuation de la production agropastorale ; - réaliser des entrepôts de stockage et de commercialisation de produits agropastoraux. ▪ Pour les besoins en eaux : - réaliser des forages sur les zones de production ; - améliorer la recharge de la nappe phréatique en augmentant le nombre de seuils d'épandages ; - mettre en place un système d'irrigation moderne ; 	<ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs dans les techniques de transformation et de conservation des produits agropastoraux ; - former les producteurs gestion d'entreprise ; - appuyer les producteurs à se constituer en entreprise ; ▪ Pour les besoins en matériels et équipements : - doter les producteurs en moyen de transport, pour faciliter l'évacuation de la production - promouvoir la mécanisation agricole par la dotation en matériels et équipements modernes ; - doter les producteurs en chaîne de froid pour la conservation des denrées périssables ; ▪ Pour les besoins en infrastructures : - réaliser un centre de formation agropastoral dans la province - réaliser des pistes rurales pour faciliter l'évacuation de la production agropastorale ; - réaliser des entrepôts de stockage et de commercialisation de produits agropastoraux. ▪ Pour les besoins en eaux : - réaliser des forages sur les zones de production ; - améliorer la recharge de la nappe phréatique en augmentant le nombre de seuils d'épandages ; - mettre en place un système d'irrigation moderne ;
<p>Les moyens de vulgarisation des techniques et technologie (semences améliorées, bonne pratique, etc.)</p>	<p>Les échanges ont révélé qu'il faut mettre l'accent sur la formation des producteurs sur l'activité agropastorale (filiale et production), la conservation et la transformation des produits agropastoraux.</p> <p>Il est recommandé de :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - apporter un financement aux producteurs ; - mettre la transparence dans la gestion du projet ; - appuyer à la mécanisation de la production ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - apporter un financement aux producteurs ; - mettre la transparence dans la gestion du projet ; - appuyer à la mécanisation de la production ; - construire des magasins de stockage ; - délimiter et clôturer les sites cultivables ; - construire un marché unique pour les producteurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - construire des magasins de stockage ; - délimiter et clôturer les sites cultivables ; - construire un marché unique pour les producteurs ;
La résilience au changement climatique et aux attaques	<p>Les échanges ont révélé qu'il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir l'utilisation de semence améliorée ; - renforcer les capacités des institutions qui interviennent dans la lutte contre les ennemis des cultures (ANLA, DPVC, ANADER, etc.) ; - mettre en place un fond d'urgence en cas de catastrophe ; 	<ul style="list-style-type: none"> - promouvoir l'utilisation de semence améliorée ; - renforcer les capacités des institutions qui interviennent dans la lutte contre les ennemis des cultures (ANLA, DPVC, ANADER, etc.) ; - mettre en place un fond d'urgence en cas de catastrophe ;
Les Violences Basées sur le Genre (VBG)	<p>Les échanges ont révélé que les VBG récurrentes dans les zones du projet sont : lévirat, du sororat, du manque d'équité dans le partage de l'héritage entre femme et homme, de l'excision, de la restriction d'accès aux ressources et à l'école des femmes, du mariage forcé, du mariage précoce, le contrôle des ressources par les hommes...</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un plaidoyer après des autorités coutumières et religieuses pour l'égalité d'accès à l'héritage ; - faire un plaidoyer pour l'égalité d'accès aux ressources ; - impliquer les autorités coutumières et religieuses dans la lutte contre les VBG ; - vulgariser les textes sur la protection de la femme et de l'enfant ; 	<ul style="list-style-type: none"> - faire un plaidoyer après des autorités coutumières et religieuses pour l'égalité d'accès à l'héritage ; - faire un plaidoyer pour l'égalité d'accès aux ressources ; - impliquer les autorités coutumières et religieuses dans la lutte contre les VBG ; - vulgariser les textes sur la protection de la femme et de l'enfant ;
Les Violences Faites Enfants (VFE)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les échanges ont révélé l'existence de cas de VFE, notamment le travail des enfants dans les mines ou comme bouviers ou ouvriers agricoles, la maltraitance des enfants talibés, les mariages précoces, le viol sur mineur, le non-enregistrement des naissances, la restriction d'accès à la scolarisation, les détournements de mineurs, la déscolarisation des jeunes filles, 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des séances de sensibilisation en faveur des populations sur la scolarisation des enfants surtout des filles ; - réaliser des séances de sensibilisation en faveur des populations sur l'interdiction de l'exploitation des enfants ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p>l'interdiction d'accès à l'héritage pour les enfants nés hors mariage...</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des séances de sensibilisation en faveur des populations sur la scolarisation des enfants surtout des filles ; - réaliser des séances de sensibilisation en faveur des populations sur l'interdiction de l'exploitation des enfants ; - réaliser des séances de sensibilisation en faveur des populations sur l'interdiction du mariage précoce des enfants ; - impliquer les autorités coutumières et religieuses dans la prévention et la lutte contre les VBG ; - vulgariser les textes sur la protection des enfants en les traduisant dans les langues locales ; 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des séances de sensibilisation en faveur des populations sur l'interdiction du mariage précoce des enfants ; - impliquer les autorités coutumières et religieuses dans la prévention et la lutte contre les VBG ; - vulgariser les textes sur la protection des enfants en les traduisant dans les langues locales ;
<p>Les produits phytosanitaires homologués (pesticide, herbicide, fongicide, etc.) utiliser dans la zone</p>	<p>❖ Les échanges ont révélé que les produits phytosanitaires utilisés dans les zones du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les insecticides : pacha, para star, sucozeb, sypercale, K.optimale, piri star ; - Les fongicides : insectort, calthio, sucozeb; Golden (mancozeb) ; - Les herbicides : glycozeb, DD force ; <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les producteurs sur l'utilisation optimal des produits phytosanitaires ; - former la population sur l'utilisation des produits biologiques de lutte contre les ennemies de cultures (Nîmes, ail, piment, oignon) ; - former les producteurs sur la gestion des emballages des produits phytosanitaires ; - doter les producteurs en équipement protections individuels ; 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les producteurs sur l'utilisation optimal des produits phytosanitaires ; - former la population sur l'utilisation des produits biologiques de lutte contre les ennemies de cultures (Nîmes, ail, piment, oignon) ; - former les producteurs sur la gestion des emballages des produits phytosanitaires ; - doter les producteurs en équipement protections individuels ;
<p>Les moyens biologiques de lutte contre ces ennemies</p>	<p>❖ Les échanges ont révélé qu'il existe des moyens biologiques qui sont : l'utilisation du Nîmes, l'ail, piment, oignon...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs sur l'utilisation des techniques biologiques de lutte contre les ennemies de cultures ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs sur l'utilisation des techniques biologiques de lutte contre les ennemis de cultures ; - subventionner l'achat des produits phytosanitaires homologués pour dissuader le recours aux produits non homologués ; 	<ul style="list-style-type: none"> - subventionner l'achat des produits phytosanitaires homologués pour dissuader le recours aux produits non homologués ;
SYNTHESE DES CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES ORGANISATIONS PAYSANNES (OP) DES HOMMES		
Les ennemis des cultures	<p>Les échanges ont révélé que les principales ennemies des cultures sont : les criquets, la chenille légionnaire, les coléoptères, les oiseaux granivores, les animaux en divagation.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impliquer les services de l'ANADER, ANLA et DPVC pendant l'exécution du projet ; - renforcer les capacités des services de l'ANADER, ANLA et DPVC en charge de la lutte contre les ennemis des cultures ; - former les producteurs dans la lutte contre les ennemis des cultures ; - réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticide homologués pour décourager l'utilisation de pesticide non homologué ; 	<ul style="list-style-type: none"> - impliquer les services de l'ANADER, ANLA et DPVC pendant l'exécution du projet ; - renforcer les capacités des services de l'ANADER, ANLA et DPVC en charge de la lutte contre les ennemis des cultures ; - former les producteurs dans la lutte contre les ennemis des cultures ; - réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticide homologués pour décourager l'utilisation de pesticide non homologué ;
L'historique des grandes attaques des cultures	<p>Les échanges ont révélé qu'il y a eu de grandes invasions de criquets qui ont touché la plupart du pays de l'année 2004 – 2005. Ensuite, en 2012 les zones de Fada et Faya ont subi de grandes invasions de criquets.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités des services de l'ANADER, ANLA et DPVC en charge de la lutte contre les ennemis des cultures ; 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités des services de l'ANADER, ANLA et DPVC en charge de la lutte contre les ennemis des cultures ;
Les produits phytosanitaires homologués (pesticide, herbicide, fongicide, etc.) utiliser dans les zones du projet	<p>Les échanges ont révélé que les produits phytosanitaires utilisés dans les zones du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les insecticides (pacha, para star, sucozeb, sypercale, K.optimale, piri star... - Les fongicides : insectort, calthio, sucozeb; Golden (mancozeb)... - Les herbicides : glycozeb, DD force... 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les producteurs sur l'utilisation optimale des produits phytosanitaires ; - former la population sur l'utilisation des produits biologiques de lutte contre les ennemis de cultures (Nîmes, ail, piment, oignon) ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les producteurs sur l'utilisation optimale des produits phytosanitaires ; - former la population sur l'utilisation des produits biologiques de lutte contre les ennemis de cultures (Nîmes, ail, piment, oignon) ; - former les producteurs sur la gestion des emballages des produits phytosanitaires ; - doter les producteurs en équipement protections individuels ; 	<ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs sur la gestion des emballages des produits phytosanitaires ; - doter les producteurs en équipement protections individuels ;
<p>Les besoins en capacité</p>	<p>Les échanges ont révélé que les producteurs ont des besoins importants en infrastructures, formation, matériels et équipement et en eaux.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les besoins en infrastructures : <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un centre de formation agropastoral dans les zones du projet ; - réaliser des pistes rurales pour faciliter l'évacuation de la production agropastorale ; - réaliser des entrepôts de stockage et de commercialisation des produits agropastoraux ; ▪ Pour les besoins en formation : <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des voyages d'études à l'extérieur et au niveau national, pour profiter de l'expérience des autres. - former les producteurs dans les techniques de production de fumure organique. - former les producteurs en fabrication de semences améliorées ; - former les producteurs dans les techniques de commercialisation des produits agropastoraux. - former les producteurs dans en gestion de projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les besoins en infrastructures : <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un centre de formation agropastoral dans les zones du projet ; - réaliser des pistes rurales pour faciliter l'évacuation de la production agropastorale ; - réaliser des entrepôts de stockage et de commercialisation des produits agropastoraux ; ▪ Pour les besoins en formation : <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des voyages d'études à l'extérieur et au niveau national, pour profiter de l'expérience des autres. - former les producteurs dans les techniques de production de fumure organique. - former les producteurs en fabrication de semences améliorées ; - former les producteurs dans les techniques de commercialisation des produits agropastoraux.

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs dans les techniques de transformation et de conservation des produits agropastoraux. ▪ Pour les besoins en matériels et équipements : - doter les OP en moyen de transport, pour faciliter l'évacuation de la production ; - promouvoir la mécanisation agricole par la dotation en matériels et équipements modernes ; - doter les producteurs en semences améliorées ; - doter les producteurs en chaîne de froid ; ▪ Pour les besoins en eaux : - réaliser des forages sur les zones de production ; - améliorer la recharge de la nappe phréatique en augmentant le nombre de seuils d'épandages ; - mettre en place un système d'irrigation moderne ; 	<ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs dans en gestion de projet. - former les producteurs dans les techniques de transformation et de conservation des produits agropastoraux. ▪ Pour les besoins en matériels et équipements : - doter les OP en moyen de transport, pour faciliter l'évacuation de la production ; - promouvoir la mécanisation agricole par la dotation en matériels et équipements modernes ; - doter les producteurs en semences améliorées ; - doter les producteurs en chaîne de froid ; ▪ Pour les besoins en eaux : - réaliser des forages sur les zones de production ; - améliorer la recharge de la nappe phréatique en augmentant le nombre de seuils d'épandages ; - mettre en place un système d'irrigation moderne ;
<p>Les difficultés dans la production de sésames, arachides, maïs, mangues et palmiers dattiers</p>	<p>Il est ressorti des échanges que les difficultés rencontrées par les producteurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation de matériels de production archaïque ; - le problème d'eau sur les sites de production ; - le manque de clôture des sites de production ; 	<ul style="list-style-type: none"> - clôturer les sites de production ; - accroître la main-d'œuvre ; - construire des magasins de stockage et de commercialisation ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance de la main-d'œuvre ; - le retard dans la dotation en semences améliorées ; - le manque de magasins de stockage ; - le manque de chaîne de froids ; - le manque de formation ; <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - clôturer les sites de production ; - accroître la main-d'œuvre ; - construire des magasins de stockage et de commercialisation ; - moderniser l'agriculture par la dotation en tracteurs, batteuses, décortiqueuses, semoirs... - former les producteurs dans les techniques modernes d'agriculture ; - fournir les semences améliorées au début de chaque campagne agricole ; - réaliser des forages sur les sites de production ; 	<ul style="list-style-type: none"> - moderniser l'agriculture par la dotation en tracteurs, batteuses, décortiqueuses, semoirs... - former les producteurs dans les techniques modernes d'agriculture ; - fournir les semences améliorées au début de chaque campagne agricole ; - réaliser des forages sur les sites de production ;
<p>Les difficultés dans la production avicole et piscicole</p>	<p>Les échanges ont révélé que les difficultés rencontrées par les producteurs de volailles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - insuffisance d'espace ; - manque de matériels tels que les mangeoires, abreuvoirs, couveuses, bassins... - manque d'électricité ; - manque de vaccin pour les volailles ; - la non-disponibilité des produits vétérinaires ; - manque de moyens de transport. - insuffisance de formation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - doter les producteurs en races améliorer ; - doter en électricité ; - doter en moyens de transport ; - doter en vaccin et en produits vétérinaires ; - doter en matériels (mangeoires, abreuvoirs, couveuses, bassins...) ; - doter en chaîne de froid ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - manque de chaîne de froid ; Il est recommandé de : - doter les producteurs en races améliorer ; - doter en électricité ; - doter en moyens de transport ; - doter en vaccin et en produits vétérinaires ; - doter en matériels (mangeoires, abreuvoirs, couveuses, bassins...) ; - doter en chaîne de froid ; 	
<p>Les maladies des volailles</p>	<p>Il est ressorti des échanges que plusieurs maladies contribuent à décimer la volaille dans la zone du projet. Il s'agit la maladie de Newcastle ou peste aviaire, la maladie du Gumboro ou Bursite infectieuse, la bronchite infectieuse aviaire...</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser et équiper les cliniques vétérinaires publiques dans les zones du projet ; - réaliser et équiper les pharmacies vétérinaires publiques dans la zone du projet ; - équiper les pharmacies vétérinaires privées existantes ; - subventionner l'achat des produits vétérinaires ; - réaliser des laboratoire vétérinaire dans les zones du projet ; - former les acteurs en santé animale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser et équiper les cliniques vétérinaires publiques dans les zones du projet ; - réaliser et équiper les pharmacies vétérinaires publiques dans la zone du projet ; - équiper les pharmacies vétérinaires privées existantes ; - subventionner l'achat des produits vétérinaires ; - réaliser des laboratoire vétérinaire dans les zones du projet ; - former les acteurs en santé animale ;
<p>Les prix d'accès aux produits agropastoraux</p>	<p>Il est ressorti des échanges qu'on assiste de plus en plus à une surenchère des produits sur le marché rendant difficile l'accès des consommateurs aux produits agropastoraux. Cela est dû au fait qu'il n'existe pas un prix standard pour les produits agropastoraux. Les prix sont fixés selon l'offre et la demande.</p> <p>Il est recommandé de :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une structure de fixation et de diffusion des prix sur les marchés ; - décentraliser les structures de contrôle de la qualité de produits sur les marchés ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une structure de fixation et de diffusion des prix sur les marchés ; - décentraliser les structures de contrôle de la qualité de produits sur les marchés ; 	
SYNTHESE DES CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE		
<p>La contribution de la société civile dans le développement des activités agropastorales et piscicoles</p>	<p>Les échanges ont révélé que les acteurs de la société civile avec l'aide des bailleurs et d'autres acteurs ont réalisé des activités de sensibilisation et de formation dans les différents domaines d'activités agro pastorales et halieutiques en vue d'améliorer les conditions de travail des producteurs.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recourir aux OSC avant toute action sur le terrain ; - impliquer les OSC dans l'achat et l'octroi des matériels agropastoraux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - recourir aux OSC avant toute action sur le terrain ; - impliquer les OSC dans l'achat et l'octroi des matériels agropastoraux ;
<p>La bonne gouvernance du projet</p>	<p>Les échanges ont révélé des difficultés dans la mise en œuvre des projets antérieurs similaires en raison de la corruption des parties prenantes. Il y a donc des risques que cela se répète avec le projet Agribusiness et de transformation rurale.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler directement avec la base en évitant les intermédiaires en raison de la corruption. Les interventions doivent être directes du projet vers les associations et groupements de producteurs ; - signer un protocole d'accord entre le projet et les organisations de la société civile ; - mettre de la transparence dans le choix des bénéficiaires du projet ; - impliquer les OSC dans toutes les phases du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - travailler directement avec la base en évitant les intermédiaires en raison de la corruption. Les interventions doivent être directes du projet vers les associations et groupements de producteurs ; - signer un protocole d'accord entre le projet et les organisations de la société civile ; - mettre de la transparence dans le choix des bénéficiaires du projet ; - impliquer les OSC dans toutes les phases du projet ;
<p>Le cadre organisationnel</p>	<p>Les échanges ont révélé que les producteurs sont organisés en fédérations, en unions, en groupements et en association en vue de faciliter l'organisation et le fonctionnement de leurs activités. Certains se sont</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une plateforme regroupant les organisations paysannes des zones du projet

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p>spécialisés dans la production, la transformation, la commercialisation des produits ciblés par le projet (arachides, sésames, mangues, maïs, palmiers dattiers, poissons et volailles...).</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une plateforme regroupant les organisations paysannes des zones du projet (groupements, fédérations, unions, associations) ; - faire une cartographie des organisations paysannes (groupements, fédérations, unions, associations) intervenant dans les produits ciblés par le projet; 	<p>(groupements, fédérations, unions, associations) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire une cartographie des organisations paysannes (groupements, fédérations, unions, associations) intervenant dans les produits ciblés par le projet;
<p>Les ennemis et maladies des cultures</p>	<p>Les échanges ont révélé que les principales ennemies des cultures sont les principaux facteurs qui contribuent à la baisse des rendements (les criquets, la chenille légionnaire, les coléoptères, les oiseaux granivores les animaux en divagation, ...).</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités des institutions (ANADER, ANLA et DPVC) en charge de la lutte contre les ennemies des cultures ; - former les producteurs dans la lutte contre les ennemies des cultures ; - réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticides homologués pour décourager l'utilisation de pesticide non homologué ; - clôturer les superficies cultivables ; 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités des institutions (ANADER, ANLA et DPVC) en charge de la lutte contre les ennemies des cultures ; - former les producteurs dans la lutte contre les ennemies des cultures ; - réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticides homologués pour décourager l'utilisation de pesticide non homologué ; - clôturer les superficies cultivables ;
<p>Les maladies des volailles et poissons</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Il est ressorti des échanges que plusieurs maladies contribuent à décimer la volaille et les poissons dans les zones du projet. Il s'agit la maladie de Newcastle ou peste aviaire, la maladie du Gumboro ou Bursite infectieuse, la bronchite infectieuse aviaire... <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser et équiper les cliniques vétérinaires publiques dans la zone du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser et équiper les cliniques vétérinaires publiques dans la zone du projet ; - réaliser et équiper les pharmacies vétérinaires publiques dans la zone du projet ; - équiper les pharmacies vétérinaires privées existantes ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser et équiper les pharmacies vétérinaires publiques dans la zone du projet ; - équiper les pharmacies vétérinaires privées existantes ; - subventionner l'achat des produits vétérinaires ; - réaliser un laboratoire vétérinaire dans la zone du projet ; - former les acteurs en santé animale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - subventionner l'achat des produits vétérinaires ; - réaliser un laboratoire vétérinaire dans la zone du projet ; - former les acteurs en santé animale ;
<p>Les besoins en capacité</p>	<p>Les échanges ont révélé que les producteurs ont des besoins importants en infrastructure, formation, équipement et en eaux pour accroître leurs rendements.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les besoins en infrastructure : <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un centre de formation agropastoral et piscicoles dans les zones du projet ; - réaliser des pistes rurales pour faciliter l'évacuation de la production agropastorale et piscicoles; - réaliser des entrepôts en faveur des groupements et associations de producteurs ; ▪ Pour les besoins en formation : <ul style="list-style-type: none"> - organiser des voyages d'études à l'extérieur et au niveau national pour profiter de l'expérience des autres ; - former les producteurs dans les techniques de production de fumure organique ; - former les producteurs dans les techniques de production des semences améliorées ; - former les producteurs dans les techniques de commercialisation des produits agropastoraux et piscicoles; - former les producteurs dans la gestion de projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les besoins en infrastructure : <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un centre de formation agropastoral et piscicoles dans les zones du projet ; - réaliser des pistes rurales pour faciliter l'évacuation de la production agropastorale et piscicoles; - réaliser des entrepôts en faveur des groupements et associations de producteurs ; ▪ Pour les besoins en formation : <ul style="list-style-type: none"> - organiser des voyages d'études à l'extérieur et au niveau national pour profiter de l'expérience des autres ; - former les producteurs dans les techniques de production de fumure organique ; - former les producteurs dans les techniques de production des semences améliorées ; - former les producteurs dans les techniques de commercialisation des produits agropastoraux et piscicoles; - former les producteurs dans la gestion de projet ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs dans les techniques de transformation et de conservation des produits agropastoraux et piscicoles; - former les producteurs en entrepreneuriat agropastoral et piscicoles; - former les producteurs en gestion d'entreprise ; - former les producteurs en montage de projet ; - former les groupements et associations à se constituer en petite et moyenne entreprise (PME) ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les besoins en matériels et équipements : - doter les producteurs en moyen de transport, pour faciliter l'évacuation de la production ; - doter les producteurs en matériels de production agropastorale et piscicoles (tracteur, abreuvoirs, mangeoires, couveuses, aliments pour volailles, matériels aratoires, bassins...); - doter les producteurs en équipements de protection individuelle (gants, bottes, masques, produits désinfectants...) ; - doter les producteurs en semences améliorées ; - doter les producteurs en produits phytosanitaires homologués ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les besoins en eaux : - réaliser des forages sur les zones de production ; - améliorer la recharge de la nappe phréatique en augmentant le nombre de seuils d'épandages ; - mettre en place un système d'irrigation moderne ; 	<ul style="list-style-type: none"> - former les producteurs dans les techniques de transformation et de conservation des produits agropastoraux et piscicoles; - former les producteurs en entrepreneuriat agropastoral et piscicoles; - former les producteurs en gestion d'entreprise ; - former les producteurs en montage de projet ; - former les groupements et associations à se constituer en petite et moyenne entreprise (PME) ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les besoins en matériels et équipements : - doter les producteurs en moyen de transport, pour faciliter l'évacuation de la production ; - doter les producteurs en matériels de production agropastorale et piscicoles (tracteur, abreuvoirs, mangeoires, couveuses, aliments pour volailles, matériels aratoires, bassins...); - doter les producteurs en équipements de protection individuelle (gants, bottes, masques, produits désinfectants...) ; - doter les producteurs en semences améliorées ; - doter les producteurs en produits phytosanitaires homologués ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les besoins en eaux :

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des forages sur les zones de production ; - améliorer la recharge de la nappe phréatique en augmentant le nombre de seuils d'épandages ; - mettre en place un système d'irrigation moderne ;
L'accès aux crédits	<p>Les échanges ont révélé qu'il existe plusieurs institutions financières dans les zones du projet. On peut citer : Office Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE), la Banque Commerciale du Chari (BCC), la Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC), Ora Bank, EcoBank, UBA, Commercial Bank Tchad, Société Général Tchad (SGT)... cependant l'accès au crédit reste difficile.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un plaidoyer auprès des institutions financières afin d'octroyer des crédits aux producteurs ; - mettre en place une banque de Crédit Agricole dans chaque province ; 	<ul style="list-style-type: none"> - faire un plaidoyer auprès des institutions financières afin d'octroyer des crédits aux producteurs ; - mettre en place une banque de Crédit Agricole dans chaque province ;
Les pertes de revenus et de biens	<p>Les échanges ont révélé qu'il y a des risques de perte de revenu, d'arbres et d'espaces cultivables si le projet entend réaliser des aménagements et infrastructures.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer et indemniser toute perte de biens et de revenus pendant les travaux ; - publier la mercuriale servant à évaluer les pertes ; - mettre de la transparence dans l'évaluation et le dédommagement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - évaluer et indemniser toute perte de biens et de revenus pendant les travaux ; - publier la mercuriale servant à évaluer les pertes ; - mettre de la transparence dans l'évaluation et le dédommagement ;
La couverture des besoins des consommateurs	<p>Il est ressorti des échanges que les produits des filières ciblées par le projet (arachides, maïs, sésames, mangues, poisson, palmiers dattiers...) sont</p>	<ul style="list-style-type: none"> - appuyer au développement des filières ciblées par le projet ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p>insuffisants pour couvrir les besoins des consommateurs dans les zones du projet.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appuyer au développement des filières ciblées par le projet ; 	
<p>Les prix d'accès aux produits agropastoraux et halieutiques</p>	<p>Il est ressorti des échanges qu'on assiste de plus en plus à une surenchère des produits sur le marché rendant difficile l'accès des consommateurs aux produits agropastoraux et halieutiques. Cela est dû au fait qu'il n'existe pas un prix standard pour les produits agropastoraux et halieutique. Les prix sont fixés selon l'offre et la demande.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une structure de fixation et de diffusion des prix sur les marchés ; - décentraliser les structures de contrôle de la qualité de produits sur les marchés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une structure de fixation et de diffusion des prix sur les marchés ; - décentraliser les structures de contrôle de la qualité de produits sur les marchés ;
<p>Les violences basées sur le genre (VBG)</p>	<p>Il est ressort des échanges que les types de VBG récurrents dans les zones du projet sont : le viol, le mariage précoce, l'excision, mariage forcé, la déscolarisation des jeunes filles en vue du mariage, le déni de ressources, l'agression physique, inégalité dans l'accès à l'héritage (le partage est fait selon la loi islamique la femme accède à 1 /3 et l'homme 2 / 3),</p> <p>Les principales difficultés rencontrées par les ONG et le service de l'action sociale dans la lutte contre les VBG sont : le règlement à l'amiable des cas de VBG, le refus de la victime de déclencher une procédure judiciaire.</p> <p>Il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités des ONG qui luttent contre les VBG ; - renforcer les capacités des services sociaux dans la lutte contre les VBG - associer/impliquer les médias dans la sensibilisation contre les VBG ; 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités des ONG qui luttent contre les VBG ; - renforcer les capacités des services sociaux dans la lutte contre les VBG - associer/impliquer les médias dans la sensibilisation contre les VBG ; - faire un plaidoyer auprès des services techniques et administratifs pour la prise en charge des victimes de VBG ; - encourager la dénonciation des auteurs de VBG ; - encourager la scolarisation des jeunes filles ; - organiser des séances de sensibilisation sur le droit à la succession, l'âge minimum de

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - faire un plaidoyer auprès des services techniques et administratifs pour la prise en charge des victimes de VBG ; - encourager la dénonciation des auteurs de VBG ; - encourager la scolarisation des jeunes filles ; - organiser des séances de sensibilisation sur le droit à la succession, l'âge minimum de mariage, les risques encourus par la jeune fille lors de l'excision ; - sensibiliser les parents sur la nécessité du maintien des jeunes à l'école. - faire un plaidoyer auprès des autorités politiques et administratives en vue de l'adoption d'un code des personnes et de la famille ; 	<ul style="list-style-type: none"> mariage, les risques encourus par la jeune fille lors de l'excision ; - sensibiliser les parents sur la nécessité du maintien des jeunes à l'école. - faire un plaidoyer auprès des autorités politiques et administratives en vue de l'adoption d'un code des personnes et de la famille ;
<p>Les violences faites aux enfants (VFE),</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ On peut citer l'exploitation des enfants (enfants talibés « alaro », enfants bouviers, enfants utilisés comme ouvriers agricoles...), le non-enregistrement des naissances, restriction d'accès à la scolarisation, le mariage précoce, détournement de mineur, l'interdiction d'accès à l'héritage pour les enfants nés hors mariage... <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les populations relativement à une prise de conscience collective sur les droits des enfants ; - encourager l'enregistrement des naissances ; - encourager la scolarisation des enfants surtout des filles ; - sanctionner les exploitants d'enfants ; 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les populations relativement à une prise de conscience collective sur les droits des enfants ; - encourager l'enregistrement des naissances ; - encourager la scolarisation des enfants surtout des filles ; - sanctionner les exploitants d'enfants ;
<p>Les personnes vivant avec un handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les échanges ont révélé la difficulté d'accès aux infrastructures publiques (écoles, centres de santé, etc.) et dans le développement des activités génératrices de revenus pour les personnes vivantes avec un handicap. <p>Il est recommandé de :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un cadre organisationnel pour les personnes vivantes avec un handicap au niveau de chaque province;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un cadre organisationnel pour les personnes vivantes avec un handicap au niveau de chaque province; - créer un centre de formation pour les personnes handicapées dans chaque province ; - créer des rampes d'accès pour les personnes vivantes avec un handicap dans les écoles, les centres de santé, dans les services techniques et administratifs ; - tenir compte de la vulnérabilité des personnes handicapées en cas de perte de biens ; - faire un plaidoyer auprès des institutions de crédits en vue de l'octroi de crédits aux personnes vivantes avec un handicap et à un taux de 0 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - créer un centre de formation pour les personnes handicapées dans chaque province ; - créer des rampes d'accès pour les personnes vivantes avec un handicap dans les écoles, les centres de santé, dans les services techniques et administratifs ; - tenir compte de la vulnérabilité des personnes handicapées en cas de perte de biens ; - faire un plaidoyer auprès des institutions de crédits en vue de l'octroi de crédits aux personnes vivantes avec un handicap et à un taux de 0 %.
SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES AVEC LES INSTITUTIONS (SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS, ONGS ET ASSOCIATIONS) INTERVENANTS EN FAVEUR DES VICTIMES DE VBG ET VFE		
Les circuits de référencement	<p style="text-align: center;">❖ Les échanges ont révélé que les circuits de référencement des VBG et VFE sont : les services techniques tels que la santé, l'action sociale, la sécurité et la justice, y compris les ONG et associations.</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre attache avec ces institutions dans le cadre de la lutte contre les VBG et VFE ; - mettre en place une plateforme regroupant les institutions du circuit de référencement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - prendre attache avec ces institutions dans le cadre de la lutte contre les VBG et VFE ; - mettre en place une plateforme regroupant les institutions du circuit de référencement ;
Les circuits de signalement	<p style="text-align: center;">❖ Il est ressorti des échanges que la victime survivante a la liberté et le droit de déclarer l'incident à n'importe qui. La déclaration pourrait être faite à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute personne que la victime estime qu'elle pourrait lui fournir un secours ; 	<ul style="list-style-type: none"> - encourager les victimes à signaler leur bourreau ; - encourager le signalement par le voisinage ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - les dirigeants de la communauté (chefs de villages, quartiers et autorités religieuses), - les enseignants, les travailleurs de la santé, les travailleurs sociaux ; - les amis, parents ; - les forces de sécurité ; - les acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) . <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - encourager les victimes à signaler leur bourreau ; - encourager le signalement par le voisinage ; - mettre en place un numéro vert dans le cadre de la lutte contre les VBG et VFE dans le cadre du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un numéro vert dans le cadre de la lutte contre les VBG et VFE dans le cadre du projet ;
<p>La prise en charge des victimes de VBG et VFE</p>	<p>Les échanges ont révélé que différents acteurs interviennent dans la prise en charge des VBG et VFE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour la prise en charge médicale : elle est basée en premier lieu sur les traitements des maladies sexuellement transmissibles et le suivi en cas de grossesse et la délivrance des certificats. Elle est assurée par les hôpitaux et les certaines ONG nationales et internationales telles que l'Agence pour le Développement Economique et Social (ADES), l'ONG HIAS, l'ONG International Rescue Committee (IRC)... ▪ Pour la prise en charge psychosociale : elle est basée sur le traitement psychologique avec une assistance en la matière. Elle est assurée par les services sociaux et d'autres partenaires tels que l'ONG HIAS, l'APLFT... ▪ Pour l'assistance pour une protection physique : elle se fait par le service médical, psychosocial, les forces de sécurité et la justice. ▪ Pour l'assistance juridique: elle consiste à la rédaction de plaintes et suivi judiciaire. Elle est assurée par des ONG existantes telles que l'APLFT, ARED, ATPHD, ACAS, l'action sociale, CELIAF... 	<ul style="list-style-type: none"> - associer les acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et les violences faites (VFE) dans les zones du projet ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour la prise en charge socioéconomique: elle consiste à une assistance économique pour le financement d'une activité génératrice de revenus. Elle est généralement assurée par PAM. <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - associer les acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et les violences faites (VFE) dans les zones du projet ; 	
<p>Les réseaux de lutte contre les VBG et VFE</p>	<p>Les échanges ont révélé qu'il n'existe pas dans la zone du projet un cluster VBG faisant appel à des actions conjointes des acteurs étatiques et non étatique en vue d'apporter une réponse aux cas de VBG et VFE. Les actions en faveur des victimes de VBG et VFE sont menées individuellement par les acteurs intervenant dans les provinces.</p> <p>Il est recommandé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des réseaux provinciaux de lutte contre les VBG et VFE ; - réaliser des centres d'accueil pour les victimes de VBG et VFE - réaliser des Centres de Transit et d'Orientation (CTO) en faveur des enfants en difficultés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des réseaux provinciaux de lutte contre les VBG et VFE ; - réaliser des centres d'accueil pour les victimes de VBG et VFE - réaliser des Centres de Transit et d'Orientation (CTO) en faveur des enfants en difficultés ;
<p>Les difficultés dans la lutte contre les VBG et VFE</p>	<p>Il est ressorti des échanges que les principales difficultés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la faiblesse des ressources financières et matérielles ; - les pesanteurs socioculturelles ; - la pauvreté dans les ménages ; - l'ignorance des victimes ; - le règlement à l'amiable des cas de VBG et VFE ; - l'inexistence d'un code des personnes et de la famille au niveau national... <p>Il est recommandé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - doter les services des affaires sociales et ses partenaires en moyens roulants et financiers pour faciliter les interventions sur le terrain ; 	<ul style="list-style-type: none"> - doter les services des affaires sociales et ses partenaires en moyens roulants et financiers pour faciliter les interventions sur le terrain ; - mettre en place un dispositif spécial pour lutter contre les VBG et VFE dans le cadre du présent projet ; - faire un plaidoyer auprès des autorités étatiques et politiques pour l'adoption d'un code des personnes et de la famille ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un dispositif spécial pour lutter contre les VBG et VFE dans le cadre du présent projet ; - faire un plaidoyer auprès des autorités étatiques et politiques pour l'adoption d'un code des personnes et de la famille ; 	
<p>Les pratiques traditionnelles nuisibles</p>	<p>Les échanges ont révélé que les pratiques traditionnelles nuisibles récurrentes dans les zones du projet sont : le mariage forcé, le mariage précoce, la discrimination d'accès à l'héritage entre hommes et femme ; les Mutilations Génitales Féminines ; l'excision ; le Sororat, le lévirat, l'empêchement des filles et des femmes d'aller à l'école, au travail ou d'accéder à d'autres espaces en dehors de la maison...</p> <p>Il est recommandé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - impliquer les autorités administratives, religieuses et coutumiers dans la lutte contre les VBG et VFE ; 	<ul style="list-style-type: none"> - impliquer les autorités administratives, religieuses et coutumiers dans la lutte contre les VBG et VFE ;
<p>Les violences physiques</p>	<p>Les échanges ont permis de révéler que les violences physiques courantes dans les zones du projet sont : les coups et blessures ; les Mutilations génitales ; battre les enfants ; meurtre par poignard ; enlèvements contre rançon ou assassinat...</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - encourager les victimes de VBG à dénoncer leurs bourreaux ; - sensibiliser les populations sur les risques des mutilations génitales (VIH) ; - sensibiliser le voisinage à signaler les cas de VBG et VFE ; 	<ul style="list-style-type: none"> - encourager les victimes de VBG à dénoncer leurs bourreaux ; - sensibiliser les populations sur les risques des mutilations génitales (VIH) ; - sensibiliser le voisinage à signaler les cas de VBG et VFE ;
<p>Les violences institutionnelles</p>	<p>Les échanges ont révélé que le pays a signé plusieurs conventions et traités, mais l'on remarque : le non-respect des instruments de protection de la femme et de l'enfant ratifiés par le pays, la violence à l'égard des détenues, la résistance ou négligences à donner des services aux personnes en fonction de leur genre ou de leur condition, l'inégalité par rapport à l'accès et le contrôle sur les ressources et bénéfiques, la santé, la terre, l'éducation, la santé...</p> <p>Il est recommandé de :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mettre sur pieds des mécanismes de protection des femmes et des enfants dans les zones du projet dans le cadre du projet ; - appliquer les instruments juridiques protégeant la femme et les enfants adoptés et ratifiés par le pays ; - impliquer toutes les couches sociales sans tenir compte du genre ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - mettre sur pieds des mécanismes de protection des femmes et des enfants dans les zones du projet dans le cadre du projet ; - appliquer les instruments juridiques protégeant la femme et les enfants adoptés et ratifiés par le pays ; - impliquer toutes les couches sociales sans tenir compte du genre ; 	
Les violences économiques	<p>les violences économiques les plus rencontrées dans les zones du projet sont :le contrôle de l'ensemble des ressources par les hommes au sein du ménage ; l'opposition des hommes à l'exercice de toute activité salariée par leurs femmes ; le refus de donner de l'argent à la femme pour pouvoir satisfaire ses propres besoins et ceux des personnes à sa charge (enfants, parents âgés, etc.) ; l'abandon des charges du ménage à la femme ;</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les hommes sur les droits et devoirs des femmes ; - faciliter l'autonomisation des femmes par le financement des activités génératrices de revenus ; - sensibiliser les hommes en vue d'une autonomisation financière des femmes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les hommes sur les droits et devoirs des femmes ; - faciliter l'autonomisation des femmes par le financement des activités génératrices de revenus ; - sensibiliser les hommes en vue d'une autonomisation financière des femmes ;
Les violences émotionnelles et psychologiques	<p>Les violences émotionnelles et psychologiques les plus rencontrées dans les zones du projet sont : Injures ; dénigrement ; espionnage ; humiliation ; manipulation ; attaques verbales ; scènes de jalousie ; contrôle des activités ; les grossesses forcées ; les paroles insultantes et abaissantes ; le fait de ne pas parler ni répondre à l'autre, hurler sur l'autre...</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser sur les droits et devoirs des femmes ; - faciliter l'accès des femmes aux instances de décisions familiales et publiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser sur les droits et devoirs des femmes ; - faciliter l'accès des femmes aux instances de décisions familiales et publiques ;
Les violences sexuelles	<p>Les échanges ont révélé que les principales violences sexuelles rencontrées dans les zones du projet sont : le viol, le viol conjugal, l'abus sexuel, le harcèlement sexuel, les grossesses forcées ; l'exploitation sexuelle...</p> <p>Il est recommandé :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter la prise en charge médicale des victimes de VBG ;

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter la prise en charge médicale des victimes de VBG ; - encourager les victimes de VBG à dénoncer leurs bourreaux ; - impliquer les autorités administratives, religieuses et coutumiers dans la lutte contre les VBG. 	<ul style="list-style-type: none"> - encourager les victimes de VBG à dénoncer leurs bourreaux ; - impliquer les autorités administratives, religieuses et coutumiers dans la lutte contre les VBG.
<p>Les Violences Faites Enfants (VFE)</p>	<p>❖ Il ressort des échanges qu'il existe des cas de mariages précoces, mariages forcés, l'utilisation des enfants dans les AGR (ouvrier agropastoral, les mines artisanales, cirage de chaussure, commerce...), l'interdiction d'accès à l'héritage pour les enfants nés hors mariage, la restriction d'accès à l'héritage entre enfant fille et garçon, les enfants talibés en situation difficile, les enfants dans la rue, les enfants vivant dans la rue, le travail en servitude...</p> <p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des séances de sensibilisation en faveur des populations sur l'interdiction du mariage précoce ; - mettre sur pieds une brigade de surveillance territoriale contre le travail des enfants sur les chantiers et dans les mines artisanales. 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des séances de sensibilisation en faveur des populations sur l'interdiction du mariage précoce ; - mettre sur pieds une brigade de surveillance territoriale contre le travail des enfants sur les chantiers et dans les mines artisanales.

Annexe 5 : Liste des participants rencontre du 10 au 19 mais 2023

No	Nom et Prénoms	Fonction	Téléphone
1.	Ousman Mahamat Sakeh	Coordonnateur du ProPAD	66253508
2.	Koningar M. Emma	Directrice Technique ProPAD	66272910
3.	Nenodji Madingar	MEPDD	66393924
4.	Mahamat Krputa Djirabr	DARE/CCIAMA	66893838
5.	Djidah Haman Djam	IT/PropAD	
6.	Abdoulaye Mbodou Soumba	MPTA	66305675
7.	Hassan Soukour	MPTA	60555556 / 93776030
8.	Tiguele Gapsoubo Pallai	MPTA	66349045
9.	Kokoh Wakdet	Assistant-Présidence de la République	66293408
10.	Hamed Moussa Nigame	Directeur Général ESCOR AGRO	62515279
11.	Helene Doumbro	TCHADEX	66390133
12.	Amir Adoudou Artine	HARAZ GP	66291292

13.	Mme Defranoux Koubia Rebecca	DG BMT	66303448
14.	Ali Abakar Ali	Directeur de l'Hydraulique Pastorale	66219457
15.	Warou Haroune	Directeur Général Tchad Bio Seches	62242340
16.	Arthur Rassedibaye	Assistant Action Tchadienne pour la Gomme Arabie	66919123
17.	Adoum Abderamane	Représentant APPGA et IRBATU	66274231
18.	Djinoubati Alfred	Conseiller Technique ATPGA	66354787
19.	Achile Annadif	ALMAHRI Group	66290886
20.	Zilekha Moctar Difane	Directrice de la Législation	66275403
21.	Madji Ndouba	MJSLLE, Directeur de Financement-FDCP	66641288
22.	Kouladje Mbainaren	DGAT/ MATHU	66281250
23.	Djibréné Yarou	Responsable Projet FJAT	65030413
24.	Mahamat Saleh Idriss Mahamat	SNCECBT/OP/Conseiller	66269900
25.	Njuiradje Laomien Ngakordje	SG Fédération nationale des Bouchers	61612775
26.	Kaoude Ismael	Président Fédération	66223354
27.	Alifa Mahamat	Président COOPAD	66239463
28.	Mekondéné Félicité	Gestionnaire CPDE	66216517
29.	Adoum Issaka	Représentant Coopérative	66277875

30.	Mahamat Souleymane Neissa	Expert en Elevage/ MEPA	66229665
31.	Justin Amatkreo Astioin	DP-Con. Nat. de Concer. des prod. ruraux du Tchad (CNCPRRT)	66371323
32.	Manegue Ousmane	Présidente Collège de Femmes	66235112
33.	Kheralbah Ahmed Moussa	SG/PLANAT	66077122
34.	Kolyang Palébélé	Président du CNCPRRT	99139919
35.	Ahmed Moussa Nigame	Président de FENOPS	62515279
36.	Moukhtar Oumar	SG. COOPDIVT	66251476
37.	Adam Hassan	Président COOPDIVT	66251476
38.	Oumar Abdoulkerime	Trésorier COOPDIVT	99994151
39.	Mouboubachar Saleh	CONFENET	66243707
40.	Tahir Bougui	AEN	60878725
41.	Mahamat Nour Mahamat Zène	SNCECBT (Syndicat national Convoyeurs bétail)	66231900
42.	Adoumissa Homa	Organisation de producteurs	66639862
43.	Sougnab Souapibe Pabame	ITRAD	63176986
44.	Dr Nadjiam Djirabayé	ITRAD	66251728
45.	Mamane L. Salissou	Chargé de programme, PAM	98983138
46.	Annick-Laure Tchuendem	Chargé de Programme UNHCR	60246585

47.	Marie-Joelle Jean-Charles	UNHCR	69700044
48.	Sani Akilou	UNHCR	69700059
49.	Mahamat Ahmat Mahamat amine	Chercheur/ IRED	65212788
50.	Mahamat Nour Maï	Directeur DSP	66212522
51.	Dorsouma Dour Blegué	Chef de Division DSP	63578457
52.	Deurlen Hervé	Comptable/Agri-Global Solutions	63463332
53.	Rendjibaye Beralngar	Cahré de développement agricole Africa Granarium	66273942
54.	GHDimina Marc	DG Africa Granarium/Semence	66200415
55.	Youssouf Tahirou Djonouma	DG Afrimex Co. Ltd/ Représentant ATPGA	66292792
56.	Djinoubati Alfred	Conseiller Technique ATPGA	66354787
57.	Nassir Zakaria Manani	DG Manani Group	66915595
58.	Albachir Ahmat	Président ATPGA	99295656
59.	Alamine Moukhlar	SGA ATPGA	66284708/99937888
60.	Senoussi Ahmat	Mongar Premium	66299616
61.	Abdelkerime Souleman Terio	Filière volaille	66972525 / 99972525
62.	Nguendogou Gakmambaye	ESS/ProPAD	63280029
63.	Natoyoum Kojianouba	ESE/ ProPAD	66407081

64.	Souad Adoum Souleymane	R.G / ProPAD	66870923
------------	------------------------	--------------	----------